

République du Niger



*Fraternité – Travail – Progrès*

**Ministère des Mines**

# POLITIQUE MINIERE NATIONALE

## 2020 - 2035

Juillet 2020

## RESUME EXECUTIF

### Introduction

La politique minière s'entend de la politique du secteur des « mines et des carrières ». Le présent Document de Politique minière s'articule autour de quatre (4) parties, à savoir : i) Le Contexte, ii) L'Analyse diagnostique du secteur minier ; iii) Les Eléments de la Politique Minière Nationale ; iv) La Stratégie de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.

### 1. Contexte

Au plan continental, le secteur minier est marqué par l'existence de plusieurs cadres de référence notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Vision Minière Africaine 2050, le NEPAD et ses corridors de développement, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP).

Au plan régional et sous régional, il existe plusieurs cadres de référence dont : les Visions 2020 de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Règlement N°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant code minier communautaire, la Politique de Développement des Ressources Minérales de la CEDEAO (PDRM, 2012), l'Acte Additionnel N°1/2000 de janvier 2000 portant adoption de la Politique Minière Commune de l'UEMOA, plusieurs Directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques, l'Acte additionnel N° 01/2008/CCEG/UEMOA de janvier 2008, portant adoption de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCAÉ), l'Acte Additionnel N°1/2000 de janvier 2000 portant adoption de la Politique Minière Commune de l'UEMOA, le Règlement N°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant code minier communautaire.

Au plan national, les cadres de référence sont : la Déclaration de Politique Minière (DPM, 2001), la Stratégie de Développement Minier (SDM, 2007), le Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017-2021) qui est un plan quinquennal pour l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) du Niger à l'horizon 2035 adoptée par le Gouvernement le 9 mai 2017.

Le secteur minier occupe une place importante dans l'économie nationale avec plus de 50% des exportations totales du pays. L'uranium et l'or constituent les principaux produits miniers d'exportation au Niger. Cependant, les performances économiques du secteur restent relativement faibles avec une contribution au PIB respective de 3,4%, 2,6% et 3,4% en 2016, 2017 et 2018 (Source, INS)

### 2. Analyse diagnostique du secteur minier

L'analyse diagnostique du secteur minier a couvert les domaines suivants : i) le cadre institutionnel, législatif et réglementaire ; ii) l'infrastructure géologique et la promotion minière ; iii) le cadastre minier ; iv) l'exploitation minière industrielle ; v) l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et des carrières ; vi) la commercialisation des produits miniers ; vii) la contribution du secteur minier à l'économie nationale ; viii) le développement local ; ix) le contenu local ; x) la gestion de l'environnement ; xi) et le rôle de l'Etat.

Cette analyse a permis de faire l'état des lieux du secteur minier nigérien, pour dégager ses forces et faiblesses.

Le problème central identifié et dont la présente Politique minière vise la prise en charge, à travers ses orientations, ses axes stratégiques et programmes d'intervention, est la faible contribution du secteur minier à l'économie nationale.

Les causes principales de cette faible contribution du secteur minier sont :

- la faiblesse de la gouvernance du secteur minier ;
- le faible développement du potentiel minier ;
- le faible développement de la chaîne de valeurs minière avec une diversification insuffisante ;
- la prise en charge insuffisante de la gestion durable de l'environnement minier.

### 3. Eléments de la Politique Minière Nationale

La Politique Minière Nationale (PMN) trouve ses fondements dans les cadres référentiels aux niveaux international (ODD), continental (Agenda 2063 de l'UA, VMA), régional et sous régional (Vision 2020 CEDEAO, Directive et Politique minière de la CEDEAO, Politique minière communautaire de l'UEMOA) et national (Constitution de 2010, SDDCI Niger 2035, la DPG de 2016 à 2021, PDES 2017-2021). Elle tient également compte des autres engagements spécifiques au secteur minier auxquels le Niger a souscrit (Initiatives Globales de Rapportage, ITIE, ...), ainsi que des référentiels de bonnes pratiques dans l'industrie minière.

Les principes directeurs de la politique minière nationale sont :

- l'appartenance au peuple nigérien des ressources minérales situées dans le sol et le sous-sol du Niger ;
- le respect de l'environnement ;
- la durabilité ;
- une approche inclusive ;
- la non-discrimination des investisseurs ;
- la transparence et la reddition des comptes ;
- la responsabilité sociétale des sociétés minières ;
- l'équité dans le partage des revenus générés par le secteur ;
- le respect du genre ;
- le respect des droits humains ;
- le respect des droits des communautés riveraines des activités minières ;
- le devoir de diligence.

La **Vision** de la Politique minière du Niger s'aligne sur la Vision Minière Africaine en prônant « **Une diversification et une exploitation équitable et optimale des ressources minérales en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique** ».

L'**objectif global** de la Politique Minière Nationale est de « **contribuer au développement durable et à la croissance économique inclusive du Niger à l'horizon 2035** ».

Les **résultats attendus** de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale sont les suivants :



- **A long terme :**
  - la contribution au développement durable et à la croissance économique inclusive est améliorée ;
- **A moyen terme :**
  - la gouvernance du secteur est améliorée ;
  - le potentiel minier est développé, la production minérale et les partenaires diversifiés
  - la chaîne de valeur du secteur minier est développée ;
  - l'environnement minier est géré de manière durable.
- **A court terme :**
  - le cadre institutionnel et légal du secteur est renforcé ;
  - la connaissance du potentiel minéral est accrue ;
  - la production minière et les partenaires sont diversifiés ;
  - l'intégration du secteur minier à l'économie nationale est accrue ;
  - l'environnement est mieux protégé et l'après-mine mieux géré.

#### 4. Stratégie de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.

Pour la mise en œuvre de la Politique minière, une Stratégie est élaborée sur la période 2020-2035. Elle présente les contenus des programmes identifiés à travers un plan d'actions détaillé, un schéma de financement, des réformes nécessaires et un mécanisme de mise en œuvre.

La stratégie comprend trois (3) Axes, trois (3) Programmes, trois (3) Sous-programmes et onze (11) Actions, définis et articulés comme suit :

| Axes stratégiques                                                                                 | Programmes (P) et Sous -Programmes (SP)                                        |                                                                                        | Actions                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Axe 1 :<br/>Amélioration de la gouvernance du secteur minier</b>                               | <b>P1 : Pilotage et gestion de la Politique minière</b>                        |                                                                                        | Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel                                              |
|                                                                                                   |                                                                                |                                                                                        | Action 2 : Renforcement du cadre législatif et réglementaire                                 |
|                                                                                                   |                                                                                |                                                                                        | Action 3 : Financement des outils de développement minier                                    |
|                                                                                                   |                                                                                |                                                                                        | Action 4 : Planification et suivi-évaluation                                                 |
| <b>Axe 2 :<br/>Développement du potentiel minier</b>                                              | <b>P2 : Développement de l'infrastructure géologique et promotion minière</b>  |                                                                                        | Action 5 : Développement de l'infrastructure géologique de base                              |
|                                                                                                   |                                                                                |                                                                                        | Action 6 : Promotion minière                                                                 |
| <b>Axe 3 :<br/>Développement de la chaîne de valeurs minière et protection de l'environnement</b> | <b>P3 : Diversification, intégration et gestion durable de l'environnement</b> | <b>SP3.1: Diversification de la production minière et des partenaires</b>              | Action 7 : Renforcement du partenariat dans le secteur                                       |
|                                                                                                   |                                                                                | <b>SP3.2: Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale »</b> | Action 8 : Renforcement des capacités des exploitants des EMAPE et des carrières artisanales |
|                                                                                                   |                                                                                |                                                                                        | Action 9 : Développement des filières                                                        |
|                                                                                                   |                                                                                | <b>SP3.3 : Protection de l'environnement et gestion de l'après-mine</b>                | Action 10 : Développement Local                                                              |
|                                                                                                   |                                                                                |                                                                                        | Action 11 : Renforcement de la protection de l'environnement                                 |

Les onze (11) actions seront réalisées dans le cadre d'un Plan d'actions décennal (2020-2035) à travers des activités dont :

- la révision du Code minier et de ses textes d'application ;
- la réalisation de travaux de cartographie géologique, de prospection minière systématique et de contrôle d'indices ponctuels ;
- la réalisation de levés de géophysique aéroportée et au sol ;
- la mise en route du processus industriel de conversion de l'uranate en oxyde d'uranyle ;
- le développement de la filière « Pierres précieuses et semi-précieuses » ;
- le développement de la filière « Minéraux de développement » ;
- la mise en place d'un système d'information intégré ;
- le renforcement des capacités du Ministère des Mines et de ses structures déconcentrées ;

- le renforcement des capacités du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) ;
- l'appui au CRGM dans le processus d'homologation du laboratoire d'analyses ;
- la mise en place d'un Fonds de Développement Minier (FDM) ;
- la mise en place d'un Fonds de Réhabilitation des sites miniers industriels et des EMAPES ;
- la mise en place d'un Fonds de Développement Communautaire ;
- la création d'une Chambre des Mines ;
- l'élaboration et l'adoption d'une Charte pour une Gestion Equitable des Revenus Miniers.

Après la période 2020-2024, un bilan à mi-parcours sera réalisé, la stratégie sera révisée et le plan d'actions mis à jour pour la période 2025-2029.

Le coût total du Plan d'Actions décennal 2020-2029 est estimé à un montant de **75,3065 milliards de FCFA**, dont un acquis de **29,6337 milliards de FCFA** repartit comme suit :

- **19, 247 milliards de FCFA** Etat
- **10,412 milliards de FCFA** (Banque Mondiale/Projet PRACC/Projet, GOLD, BAD/PACEGEF);
- Pour mémoire, coopération bilatérale (accords avec Turquie, Chine, Nigéria, Maroc, Iran, ...)

Vu l'importance du montant à rechercher pour boucler le financement du Plan d'action décennal (**45, 6728 milliards de FCFA**, soit **60,64 %** du coût total), l'Etat du Niger devra s'engager i) à mettre en place avec diligence le Fonds de Développement Minier et avec une dotation financière à la hauteur de ces objectifs et ii) à redynamiser la coopération multilatérale et bilatérale dans le domaine géologique et minier et ce, en inscrivant le secteur minier parmi les secteurs prioritaires.

La stratégie de mise en œuvre de la politique minière nationale comprend également les éléments ci-après qui concourent à son succès :

- des réformes nécessaires ;
- les mécanismes de mise en œuvre avec identification des différentes parties prenantes et mise en place d'un Comité de Pilotage pour la coordination ;
- le dispositif de suivi-évaluation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique minière ;
- l'analyse et la gestion des risques avec une proposition de mesures de mitigation.

Les réformes nécessaires à la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale, sont, entre autres :

- révision du régime fiscal ;
- mise en place d'un Fonds de développement minier ;
- mise en place d'un Fonds de développement communautaire ;
- mise en place d'un mécanisme de fermeture des mines et des sites des EMAPE et des carrières incluant un Fonds pour la restauration de l'environnement.

Les mécanismes de mise en œuvre comprennent :

- les Instruments de mise en œuvre qui sont (i) le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ; (ii) le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère des Mines ; (iii) les Projets Annuels de Performance (PAP) et les Rapports Annuels de Performance (RAP) ; (iv) les projets et programmes du PIE et (v) les projets et programmes financés par les PTF) ;
- les Acteurs de mise en œuvre qui sont les Ministères et institutions, Collectivités territoriales, Secteur privé, Chambre des Mines du Niger, Organisations de la Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers, Diaspora).

Le dispositif de suivi évaluation comprend le suivi, l'évaluation et mi-parcours et l'évaluation finale. Il fournit des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les principaux risques d'échec de la politique et de la stratégie de développement minier du Niger sont :

- l'instabilité politique ;
- le manque de financement des activités ;
- la fluctuation des prix des substances minières sur le marché international ;
- l'insécurité ;
- la crise financière au niveau international ;
- les catastrophes naturelles ;
- la concurrence sous régionale et internationale ;
- les flux financiers illicites ;
- la fraude dans la commercialisation des produits d'exploitations artisanales ;
- les trafics transfrontaliers ;
- les conflits économiques, sociaux, armés.

## Table des matières

|                                                                                             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>RESUME EXECUTIF .....</b>                                                                | <b>1</b>  |
| <b>INTRODUCTION .....</b>                                                                   | <b>1</b>  |
| <b>I. CONTEXTE .....</b>                                                                    | <b>3</b>  |
| 2.1 DELIMITATION DU CHAMP .....                                                             | 5         |
| 2.2 ANALYSE DE LA SITUATION .....                                                           | 6         |
| 2.2.1. Cadres Institutionnel, Législatif et Réglementaire .....                             | 6         |
| 2.2.1.1. Cadre Institutionnel.....                                                          | 6         |
| a) Le Ministère des Mines.....                                                              | 6         |
| b) Les entités sous tutelle du Ministère des Mines.....                                     | 6         |
| c) Autres institutions et acteurs étatiques .....                                           | 8         |
| d) Acteurs non étatiques .....                                                              | 8         |
| 2.2.1.2. Cadres Législatif et Réglementaire .....                                           | 9         |
| 2.2.2. Infrastructures Géologiques et Promotion Minière .....                               | 9         |
| 2.2.2.1 Innfrastructures Géologiques .....                                                  | 9         |
| 2.2.2.2 Promotion Minière.....                                                              | 10        |
| 2.2.3. Cadastre Minier .....                                                                | 11        |
| 2.2.4. Exploitation Minière Industrielle .....                                              | 11        |
| 2.2.5. Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle et des Carrières .....           | 11        |
| 2.2.5.1. Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle .....                          | 11        |
| 2.2.5.2. Exploitation des Substances de Carrières.....                                      | 13        |
| 2.2.6. Commercialisation des Produits Miniers.....                                          | 13        |
| 2.2.7. Contribution du Secteur Minier à L'economie Nationale .....                          | 14        |
| 2.2.8. Developpement Local .....                                                            | 14        |
| 2.2.9. Contenu Local .....                                                                  | 15        |
| 2.2.9.1 Sous-Traitance et Fournitures Locales.....                                          | 15        |
| 2.2.9.2 Formation, Renforcement de Capacités et Transfert de Compétences .....              | 16        |
| 2.2.10. Cadre de Dialogue et de Concertation des Acteurs Miniers.....                       | 16        |
| 2.2.11. Gestion de L'environnement.....                                                     | 17        |
| 2.3 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU SECTEUR MINIER .....                                   | 19        |
| 2.4 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE DU SECTEUR MINIER .....                              | 23        |
| 2.5 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE .....                                                | 24        |
| 2.6 PROBLEMES IDENTIFIES .....                                                              | 24        |
| 3.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....                                                         | 27        |
| 3.2.4 Axes Stratégiques .....                                                               | 27        |
| <b>IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MINIERE<br/>NATIONALE .....</b>           | <b>29</b> |
| 4.1 PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL .....                                                        | 29        |
| 4.1.1 PROGRAMME 1 : PILOTAGE ET GESTION DE LA POLITIQUE<br>MINIERE NATIONALE.....           | 29        |
| • ACTION 1 : RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL .....                                     | 29        |
| 4.1.2 PROGRAMME 2 : Développement de l'infrastructure géologique et promotion minière ..... | 30        |
| 4.1.3 PROGRAMME 3 : Diversification, intégration et gestion durable de l'environnement..... | 31        |
| • ACTION 9 : DEVELOPPEMENT DES FILIERES.....                                                | 32        |
| • ACTION 11 : RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE<br>L'ENVIRONNEMENT .....                     | 33        |

|                      |                                                                 |                             |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| •                    | <b>ACTION 12 : REHABILITATION DES SITES MINIERS</b>             | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| •                    | <b>ACTION 13 : MESURES SOCIALES</b> .....                       | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| 4.2.                 | <b>SCHEMA DE FINANCEMENT</b> .....                              | <b>53</b>                   |
| 4.3.                 | <b>REFORMES NECESSAIRES</b> .....                               | <b>54</b>                   |
| 4.4.                 | <b>MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION</b> ..... | <b>55</b>                   |
|                      | <i>4.4.1 Organe de coordination</i> .....                       | <i>55</i>                   |
|                      | <i>4.4.2 Dispositif de mise en œuvre</i> .....                  | <i>55</i>                   |
|                      | <i>4.4.3 Dispositif de suivi-évaluation</i> .....               | <i>56</i>                   |
| 4.5                  | <b>ANALYSE ET GESTION DES RISQUES</b> .....                     | <b>57</b>                   |
|                      | <i>4.5.1 Identification des risques</i> .....                   | <i>57</i>                   |
|                      | <i>4.5.2 Evaluation des risques</i> .....                       | <i>58</i>                   |
|                      | <b>4.6 MITIGATION DES RISQUES</b> .....                         | <b>59</b>                   |
| <b>ANNEXES</b> ..... |                                                                 |                             |

## LISTE DES ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

|                |                                                                                          |
|----------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AHTR</b>    | Autorisation d'Exploitation Minière de Haldes, Terrils et Résidus des mines et carrières |
| <b>AIEA</b>    | Agence Internationale de l'Energie Atomique                                              |
| <b>ARSN</b>    | Autorité de Régulation et de Sureté Nucléaire                                            |
| <b>ASM</b>     | Autorisation d'exploitation minière Semi-Mécanisée                                       |
| <b>BNEE</b>    | Bureau National d'Evaluation Environnemental                                             |
| <b>CEDEAO</b>  | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest                                  |
| <b>COMINAK</b> | Compagnie Minière d'Akouta                                                               |
| <b>CRGM</b>    | Centre des Recherches Géologique et Minière                                              |
| <b>CSI</b>     | Centre de Santé Intégré                                                                  |
| <b>CT</b>      | Collectivités Territoriales                                                              |
| <b>DAID/RP</b> | Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques |
| <b>DCM/PM</b>  | Direction du Cadastre Minier et de la Promotion Minière                                  |
| <b>DECFM</b>   | Direction de l'Economie, du Contrôle et de la Fiscalité Minière                          |
| <b>DEMPEC</b>  | Direction des Exploitations Minières à Petite Echelle et des Carrières                   |
| <b>DEP</b>     | Direction des Etudes et de la Programmation                                              |
| <b>DGD</b>     | Direction Générale des Douanes                                                           |
| <b>DGG/CM</b>  | Direction Générale de la Géologie et du Cadastre Minier                                  |
| <b>DGI</b>     | Direction Générale des Impôts                                                            |
| <b>DGM/C</b>   | Direction Générale des Mines et Carrières                                                |
| <b>DMP/DSP</b> | Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public                       |
| <b>DPG</b>     | Déclaration de Politique Générale                                                        |
| <b>DPM</b>     | Déclaration de Politique Minière                                                         |
| <b>DRH</b>     | Direction des Ressources Humaines                                                        |
| <b>DRGM</b>    | Direction de la Recherche Géologique et Minière                                          |
| <b>DS</b>      | Direction des Statistiques                                                               |
| <b>EDII</b>    | Etablissements Dangereux Insalubres ou Incommodes                                        |
| <b>EMAÏR</b>   | Ecole des Mines de l'Aïr                                                                 |
| <b>EMAPE</b>   | Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle                                      |
| <b>EMIG</b>    | Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie                                        |
| <b>FDL</b>     | Fonds de Développement Local                                                             |
| <b>FDM</b>     | Fonds de Développement Minier                                                            |
| <b>FL</b>      | Fournisseurs Locaux                                                                      |
| <b>GIE</b>     | Groupement d'Intérêt Economique                                                          |
| <b>GRI</b>     | Global Reporting Initiative (Initiative Mondiale de Rapportage)                          |
| <b>HANEA</b>   | Haute Autorité Nigérienne de l'Energie Atomique                                          |
| <b>ISB</b>     | Impôt Sur Bénéfice                                                                       |
| <b>IDE</b>     | Investissements Directs à l'Etranger                                                     |
| <b>ISO</b>     | International Standards Organization (Organisation Internationale de Normalisation)      |

|                 |                                                                                |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ITIE</b>     | Initiative pour la Transparence des Industries Extractives                     |
| <b>LC</b>       | Local Content (Approvisionnement Local)                                        |
| <b>MF</b>       | Ministère en charge des Finances                                               |
| <b>MFP</b>      | Ministère en charge de la Fonction Publique                                    |
| <b>M.En</b>     | Ministère en charge de l'Environnement                                         |
| <b>M. Int</b>   | Ministère en charge de l'Intérieur                                             |
| <b>M. Def</b>   | Ministère en charge de la Défense                                              |
| <b>MP</b>       | Ministère en charge du Plan                                                    |
| <b>MM</b>       | Ministère des Mines                                                            |
| <b>MC. Int</b>  | Ministère en charge de la Coopération Internationale                           |
| <b>OCDE</b>     | Organisation de la Communauté de Développement Economique                      |
| <b>ODD</b>      | Objectifs de Développement Durable                                             |
| <b>ONG</b>      | Organisation Non Gouvernementale                                               |
| <b>ORSASO</b>   | Observatoire Régional de Surveillance des Activités sur les Sites d'Orpaillage |
| <b>OSC</b>      | Organisations de la Société Civile                                             |
| <b>PDRM</b>     | Politique de Développement des Ressources Minérales de la CEDEAO (2012)        |
| <b>PCAE</b>     | Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement                            |
| <b>PACEGEF</b>  | Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie et à la Gestion Financière     |
| <b>PDAC</b>     | Prospectors and Developers Association of Canada                               |
| <b>PDC</b>      | Plan de Développement Communal                                                 |
| <b>PDES</b>     | Plan de Développement Economique et Social                                     |
| <b>PIE</b>      | Programme des Investissements de l'État                                        |
| <b>PM</b>       | Primature                                                                      |
| <b>QHSE</b>     | Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement                                    |
| <b>PTF</b>      | Partenaires Techniques et Financiers                                           |
| <b>R&amp;D</b>  | Recherche et Développement                                                     |
| <b>RSE</b>      | Responsabilité Sociétale des Entreprises                                       |
| <b>SDDCI</b>    | Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive                  |
| <b>SFI</b>      | Société Financière Internationale                                              |
| <b>SIGMINES</b> | Système d'Informations Géologiques et Minières                                 |
| <b>SMDN</b>     | Société des Mines du Niger                                                     |
| <b>SOMAİR</b>   | Société des Mines de l'Aïr                                                     |
| <b>SOPAMIN</b>  | Société de Patrimoine des Mines du Niger                                       |
| <b>TEA</b>      | Taxe d'Exploitation Artisanale                                                 |
| <b>TEC</b>      | Taxe d'Exploitation de Carrière                                                |
| <b>TIC</b>      | Technologies de l'Information et de la Communication                           |
| <b>UEMOA</b>    | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                                  |
| <b>VMA</b>      | Vision Minière Africaine                                                       |
| <b>VMP</b>      | Vision Minière Pays                                                            |
| <b>XRF</b>      | X Rays Fluorescences                                                           |

## **LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1 : Grille d'analyse des parties prenantes au secteur minier ;**

**Tableau 2 : Structure programmatique de la Politique Minière Nationale ;**

**Tableau n° 3 : Plan d'Actions Programme 1**

**Tableau n° 4 : Plan d'Actions Programme 2**

**Tableau n° 5 : Plan d'Actions Programme 3**

**Tableau n° 6 : Plan d'Actions Programme 3 (Suite)**

**Tableau n° 7 : Plan d'Actions Programme 3 (fin)**

**Tableau № 8 : Récapitulatif des trois (3) Programmes du Plan d'Action**

**Tableau n°9 : Risques et mesures de mitigation.**

## **LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXE 1: Liste des textes législatifs**

**ANNEXE 2 : Liste des textes réglementaires**

**ANNEXE 3 : Budgets et coûts unitaires de projets similaires de cartographie géologique**

**ANNEXE 4 : Budget et coût unitaire d'un projet similaire de levé géophysique**

## INTRODUCTION

Le secteur minier a connu au cours des dix (10) dernières années une évolution en dents de scie dans le monde. La crise financière mondiale de 2008-2009, puis la crise européenne de la dette souveraine entre 2010 et 2012 et, enfin, les corrections des prix des produits de base entre 2014 et 2016 ont freiné la trajectoire ascendante que la majorité des indicateurs avaient montrée au cours des années précédentes.

En Afrique, les activités minières se sont développées ces dernières années, avec la mise en production de plusieurs nouvelles mines dans des pays traditionnellement miniers comme l'Afrique du Sud, le Ghana, le Mali, le Mozambique, le Burkina Faso, etc. et de nouveaux projets en perspective dans des pays comme le Niger, l'Angola, le Zimbabwe, la Zambie, etc. Bien que la plupart des pays africains ont un potentiel minier très important, la contribution du secteur minier au développement économique et social de l'Afrique reste faible. C'est pourquoi, l'Union Africaine et les Organisations d'intégration économique sous-régionale et régionale en ont fait une préoccupation qui a été exprimée à travers leurs documents de Vision et de politique minière.

Au Niger, bien que les travaux d'exploration minière aient débuté il y a environ une soixantaine d'années, le sous-sol reste encore insuffisamment connu. En effet, le taux de couverture géologique n'est que d'environ 12,86%, le taux de couverture géophysique de 20% et le taux de couverture géochimique de 6% sur une superficie de 1 266 594 km<sup>2</sup>.

Les activités de recherche et d'exploitation minières sont régies par la Constitution de 2010, l'Ordonnance n° 93-16 du 02 Mars 1993 portant Loi minière et ses textes modificatifs subséquents, la Loi n°2008-30 du 03 juillet 2008 relative aux grands projets miniers et les textes pris pour leur application.

En outre, l'évolution du secteur minier nigérien a été marquée :

- ❖ Sur le plan national par les documents suivants :
  - la Déclaration de Politique Minière<sup>1</sup> (DPM, 2001);
  - la Stratégie de Développement Minier (SDM, 2007) ;
  - le Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017-2021).
- ❖ Sur le plan continental et sous- régional par :
  - l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;
  - la Vision Minière Africaine 2050 ;
  - le NEPAD et ses corridors de développement ;
  - le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) ;
  - la Politique minière commune de l'UEMOA (2000) ;
  - les Directives de politique minière de la CEDEAO (2009 et 2012).
- ❖ Sur le plan international par plusieurs cadres de référence, dont les plus importants sont :
  - l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;
  - la Convention de Minamata (2013) ;
  - la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
  - les Initiatives sur la prise en compte du Genre ;
  - les Directives sur le Contenu Local dans l'Industrie Extractive ;

- la Norme ISO 26000 sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ;
- la Norme ISO 14001 sur la Protection de l'Environnement ;
- le Pacte Mondial des Nations Unies (2000),
- le Guide de l'OCDE sur les multinationales
- l'Initiative Mondiale de Rapportage (GRI),
- les Principes Volontaires sur la Santé et les Droits Humains,
- les Normes sociales et environnementales de la SFiles Objectifs de Développement Durables (ODD).

A la lumière de la faible performance du secteur minier, et pour tenir compte des orientations majeures de développement socio-économique énoncées dans la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre déclinant le Programme de Renaissance Acte II du Président de la République, la SDDCI et le Plan de Développement Économique et Social (PDES 2017-2021), le Gouvernement a décidé d'élaborer une politique sectorielle des mines.

La présente politique minière constitue un cadre fédérateur et un « fil conducteur » pour l'ensemble des acteurs du secteur minier. Elle a été élaborée suivant une démarche participative impliquant l'Administration publique, les acteurs privés du secteur minier, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers, tout en se conformant aux politiques minières de l'UEMOA et de la CEDEAO, à la Vision Minière Africaine, et aux exigences internationales.

L'ambition de la présente politique minière est de faire du secteur minier un puissant levier de développement du Niger tout en le maintenant compétitif et attractif pour les investisseurs.

A ce titre, le secteur minier doit faire partie des domaines prioritaires de l'Etat.

La politique minière s'entend de la politique du secteur des «mines et des carrières». Le présent document de politique minière s'articule autour de quatre (4) parties, à savoir :

- I) Le Contexte ;
- II) L'Analyse diagnostique du secteur minier ;
- III) Les Eléments de la Politique Minière Nationale ;
- IV) La Stratégie de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.

## I. CONTEXTE

Au plan international, le secteur minier est caractérisé par l'existence de plusieurs cadres de référence notamment :

- l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les ODD qui présente les défis que doit relever l'Industrie minière à travers un partenariat et un dialogue entre les sociétés minières, le Gouvernement, la société civile, les communautés locales et toute autre partie prenante ;
- l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) qui vise à assurer une meilleure transparence dans les industries extractives par la publication et la divulgation des paiements faits aux gouvernements et des recettes tirées du secteur par les Etats ;
- la Convention de Minamata à laquelle le Niger a souscrit, qui vise à protéger la santé humaine contre les effets néfastes du mercure et ; plusieurs normes consacrant les meilleures pratiques dans l'industrie minière dont, entre autres : le Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durables (ODD), le Guide de l'OCDE sur les multinationales, la norme ISO 26000 de la RSE, la Norme ISO 14001 sur la Protection de l'Environnement, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), les Directives sur le Contenu Local dans l'Industrie Extractive, l'Initiative Mondiale de Rapportage (GRI), les Principes Volontaires sur la Santé et les Droits Humains, les Normes sociales et environnementales de la SFI.

Il est également marqué par la hausse de la demande de certaines matières premières minérales, ces dernières années. Il s'agit notamment des minéraux stratégiques tels que les Terres rares, le Cobalt, le Lithium, le Cuivre, etc. Cela est lié à la forte demande des pays émergents comme la Chine et l'Inde, à l'accroissement de la population mondiale et au développement des Nouvelles Technologies. On note aussi une baisse de la demande pour certains métaux comme l'Uranium suite à l'accident de Fukushima, avec cependant de bonnes perspectives de reprise des cours du fait de la réouverture de certaines centrales nucléaires au Japon et de la construction de nouvelles centrales en Chine, Inde, Pakistan, etc. Toutefois, le prix de l'or est resté plus ou moins stable comparativement aux prix des autres matières premières. A cause de cette stabilité, les montants affectés à la recherche de l'or ont représenté plus de quarante-quatre pour cent (44%) des 9,8 milliards dollars US affectés à l'exploration en 2019 contre trente trois pour cent (33%) alloués à la recherche des métaux de base pour la même année<sup>1</sup>.

Au plan continental, il existe plusieurs cadres de références notamment :

- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui prône une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable ;

---

<sup>1</sup> S&P Global Market Intelligence publié en 2020 récupéré au <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/media-center/press-release/2019-exploration-budget-recovery-falters-due-to-difficult-market-conditions-and-high-profile-ma-activity>

- la Vision Minière Africaine 2050 qui préconise « l'exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique » et ;
- d'autres cadres de référence importants, notamment le NEPAD et ses corridors de développement, le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), la ZLECAF.

L'Afrique, avec une superficie de plus de 30 Millions de km<sup>2</sup> et plus de 30% des ressources minières mondiales, reste encore un continent très peu exploré. En effet, elle n'attire que 15% du budget de l'exploration selon le rapport S&P Global Market Intelligence 2018 dont 60% dédié au secteur aurifère.

Au plan régional et sous régional, le secteur minier est marqué par l'existence de plusieurs cadres de référence dont :

- les Visions 2020 de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- la Directive C/DIR/05/09 de la CEDEAO sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier relativement à la promotion des droits de l'homme, à la transparence, à la responsabilité sociétale, ainsi qu'à la protection des communautés locales et de l'environnement des zones minières ;
- la Politique de Développement des Ressources Minérales de la CEDEAO (PDRM, 2012)
- l'Acte Additionnel N°1/2000 de janvier 2000 portant adoption de la Politique Minière Commune de l'UEMOA dont les principes sont : la non-discrimination, la clarté, la simplicité, la transparence, la flexibilité, la compétitivité et la durabilité ;
- plusieurs Directives de l'UEMOA relatives à la gestion des finances publiques, dont la Directive N°06/2009/CM/UEMOA de juin 2009, portant lois de finances au sein de l'espace, qui implique l'élaboration pour chaque État membre de politiques sectorielles adéquates pour le passage d'un budget de moyens à un budget programme ;
- l'Acte additionnel N°01/2008/CCEG/UEMOA de janvier 2008, portant adoption de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement ( PCAE) qui a pour objectifs : d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, d'inverser la dégradation des milieux et cadres de vie et de maintenir la biodiversité et ;
- le Règlement N°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003 portant code minier communautaire dont les dispositions essentielles ont été par la suite transposées par les États membres dans leurs codes miniers respectifs.

Au regard de son potentiel minier, l'Afrique de l'Ouest est devenue une province métallogénique émergente à l'échelle mondiale notamment pour l'or, le fer et le manganèse. La sous région renferme des réserves d'or d'environ 114 Millions d'onces représentant 60% des réserves totales de l'Afrique. Trois pays (Ghana, Burkina Faso et Cote d'ivoire) détiennent

60% de ces réserves et ont attiré près de 60% du budget d'exploration-développement alloué à l'Afrique de l'Ouest en 2019<sup>2</sup>.

Au plan national, il existe plusieurs cadres de référence qui sont :

- la Déclaration de Politique Minière (DPM, 2001) dont les objectifs sont : la poursuite de l'exploitation minière dans les unités existantes dans un cadre de partenariat mutuellement avantageux, la création d'un environnement favorable aux investisseurs miniers privés nationaux et étrangers, l'appui à l'initiative privée pour le développement des exploitations minières à petite échelle, l'intégration du secteur minier à l'économie nationale, sous régionale (UEMOA, CEDEAO), régionale et mondiale, et enfin l'inscription du secteur minier dans le cadre d'un développement durable avec la protection de l'environnement comme ligne de conduite ;
- la Stratégie de Développement Minier (SDM, 2007) dont les principes directeurs sont le renforcement des capacités institutionnelles, le soutien au développement local, l'intégration du secteur minier à l'économie nationale, le développement de l'exploitation minière à petite échelle et la gestion durable de l'environnement minier ;
- le Plan de Développement Economique et Social (PDES, 2017-2021) qui est un plan quinquennal pour l'opérationnalisation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) du Niger à l'horizon 2035 adoptée par le Gouvernement le 9 mai 2017. Son objectif est de contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès.

Le secteur minier occupe une place importante dans l'économie nationale avec plus de 50% des exportations totales du pays. L'uranium et l'or constituent les principaux produits miniers d'exportation au Niger. Cependant, les performances économiques du secteur restent relativement faibles avec une contribution au PIB de 3,4% en 2016, 2,6 en 2017 et 3,4% en 2018 (Source, INS).

## **II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR MINIER NIGERIEN**

### **2.1 DELIMITATION DU CHAMP**

La Politique Minière Nationale couvre principalement les domaines suivants : i) le cadre institutionnel, législatif et réglementaire ; ii) l'infrastructure géologique et la promotion minière ; iii) le cadastre minier ; iv) l'exploitation minière industrielle ; v) l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et des carrières ; vi) la commercialisation des produits miniers ; vii) la contribution du secteur minier à l'économie nationale ; viii) le développement local ; ix) le contenu local ; x) la gestion de l'environnement xi) et le rôle de l'Etat.

---

<sup>2</sup> S&P Global Market Intelligence publié en 2020 consulté au <https://www.spglobal.com/marketintelligence/en/news-insights/blog/west-africa-mining-by-the-numbers>

## **2.2 ANALYSE DE LA SITUATION**

### **2.2.1. Cadres Institutionnel, Législatif et Réglementaire**

#### **2.2.1.1. Cadre Institutionnel**

Le cadre institutionnel du secteur minier comprend le Ministère des mines, les entités sous tutelle et les autres institutions et acteurs étatiques.

##### **a) Le Ministère des Mines**

Le Niger, pour marquer son intérêt au secteur minier a créé depuis 1979 un Ministère des Mines et de l'Hydraulique. Au fil du temps, ce Ministère a subi plusieurs mutations pour devenir à partir de Novembre 2016 « Ministère des Mines ».

Le Ministère des Mines est chargé de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et stratégies nationales dans le domaine des mines, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il lui incombe, entre autres, de mettre en place le cadre juridique du secteur minier, de produire l'infrastructure géologique de base, de conduire les négociations des contrats miniers avec les investisseurs, d'assurer le suivi-contrôle juridique, financier, technique, environnemental et social des opérations minières, ainsi que la bonne gouvernance du secteur.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère des Mines est organisé, aux termes du décret N°2017-219/PRN/MM du 23 mars 2017, comme suit :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général ;
- l'Inspection Générale des Services ;
- la Direction Générale des Mines et des Carrières (DGM/C) composée de quatre Directions Nationales Techniques ;
- la Direction Générale de la Géologie et du Cadastre Minier (DGG/CM) composée de trois Directions Nationales Techniques ;
- les sept (7) Directions Nationales d'Appui (DRH, DEP, DRFM, DL, DS, DAID/RP, DMP/DSP) ;
- les huit (8) Directions Régionales des Mines (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Niamey) ;
- la Direction Départementale des Mines d'Arlit.

Les attributions des structures centrales sont définies par l'arrêté N°94/MM/SG du 15 mai 2018.

##### **b) Les entités sous tutelle du Ministère des Mines**

Le Ministère des Mines assure la tutelle technique des entités suivantes : L'Ecole des Mines de l'Aïr (EMAIR), le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) et la Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN) SA.

- Ecole des Mines de l’Aïr (EMAIR)

Créée en 1975, elle a pour vocation la formation d’agents de maîtrise dans le domaine des mines et carrières, de la prospection, des forages, des travaux publics, de la maintenance des engins, de la maintenance électronique et de la maintenance mécanique auto-diesel. Le marasme du marché de l’uranium des années 1990 a entraîné la fermeture des filières propres aux mines. A partir de 2006, avec la reprise du secteur minier, l’école a repris ses activités avec la réouverture progressive des filières fermées. Elle reçoit des titulaires de BEPC, BEP et BAC. Pour remédier à sa forte dépendance au secteur minier, elle a progressivement adapté son curricula aux besoins des secteurs du BTP et de l’Industrie.

L’EMAÏR rencontre des difficultés financières et une insuffisance de personnel enseignant.

- Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)

Créé par la loi N°2004-020 du 16 mai 2004, le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) a pour attributions sur l’ensemble du territoire national :

- l’inventaire des ressources minérales ;
- la cartographie géologique et l’édition des cartes ;
- la prospection ponctuelle d’indices minéralisés ;
- les études géologiques fondamentales ;
- la compilation et le traitement de l’information géo-scientifique ;
- la participation aux fora de promotion minière.

Le CRGM assure également la contrepartie de l’Etat dans les projets et programmes de recherche géologique et minière financés par les partenaires techniques et financiers.

- Société du Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN) SA.

Société anonyme, la SOPAMIN a été créée par l’ordonnance N° 2007-003 du 17 août 2007 modifiée par l’ordonnance N° 2010-11 du 1<sup>er</sup> avril 2010. Elle a pour missions :

- la gestion du portefeuille de l’Etat dans les sociétés d’exploitation minière ;
- l’exécution pour le compte de l’Etat de toute opération minière ou de carrière, seule ou en association avec des tiers ;
- la commercialisation des substances minières ou de carrières extraites au Niger ;
- la prise de participations dans toute société créée ou à créer au Niger ou à l’étranger et dont les activités se rapportent à son objet social ;
- l’exécution de toutes études et tous travaux en relation avec son objet social ;
- le contrôle opérationnel par elle-même ou par l’intermédiaire d’experts commis, des sociétés minières dans lesquelles elle est actionnaire ou tous autres contrôles dévolus aux actionnaires par la réglementation ;
- la mise en œuvre de toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières se rattachant à son objet social.

Par ailleurs, conformément aux termes du décret N°2017-628/PRN/MM du 20 juillet 2017, la SOPAMIN s'occupe de l'encadrement de l'artisanat minier et du contrôle de l'exportation de l'or.

**c) Autres institutions et acteurs étatiques**

- l'Assemblée Nationale qui vote les lois et notamment la loi portant Code minier et toutes ses révisions ;
- la Primature qui assure la définition des grandes orientations sectorielles et notamment du secteur minier ainsi que la tutelle du Secrétariat Permanent de l'ITIE ;
- le Ministère en charge des Finances, à travers la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD). Il gère le régime fiscal et douanier des activités minières, ainsi que les questions budgétaires à travers la Direction Générale du Budget (DGB);
- le Ministère en charge du Plan : définit les stratégies, la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de développement impliquant le secteur minier ;
- le Ministère en charge de l'Intérieur : assure la sécurité des activités minières ;
- le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire : intervient dans tout ce qui se rapporte au développement local (Collectivités Territoriales) ;
- le Ministère en charge de l'Environnement : intervient dans toutes les questions relatives à la protection de l'environnement ;
- le Ministère en charge de la Santé : veille au respect des normes d'Hygiène, de Santé et de Sécurité au travail (HSS) ;
- le Ministère en charge de l'Emploi et du Travail : veille au respect du droit au travail et des normes HSS ;
- le Ministère en charge des affaires domaniales et foncières : intervient dans la délivrance des autorisations d'occupation des terrains dans le cadre des activités minières;
- les institutions de formation et de recherche ;
- la Cours des Comptes : assure le suivi de la gestion des titres miniers et des revenus des Industries Extractives ;
- le Ministère des Transports : intervient dans la délivrance des autorisations de transport des produits radioactifs ;
- les Collectivités Territoriales qui ont pour rôle de veiller à la prise en compte des orientations de la politique minière nationale.

**d) Acteurs non étatiques**

- l'ITIE qui veille à la transparence dans les industries extractives ;
- la société Civile : participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique minière, au financement des projets et programmes, au cadre de concertation et au suivi - évaluation de la mise en œuvre de la politique minière nationale ;
- les associations de professionnels du secteur : veillent au respect de la réglementation minière dans la mise en œuvre de la politique minière ;

- les PTF : participent aux travaux des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique minière nationale. Ils jouent un rôle important dans l'appui technique et le financement de sa mise en œuvre ;
- la Diaspora qui est un acteur important à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la politique minière nationale, notamment à travers le transfert de compétences, la sensibilisation, la promotion et le financement d'initiatives entrepreneuriales dans le secteur.

#### **2.2.1.2. Cadres Législatif et Réglementaire**

Le secteur minier nigérien est régi sur le plan national par la Constitution et un ensemble de textes législatifs et réglementaires, plus particulièrement le Code minier (Ordonnance N° 93-16 du 02 Mars 1993 portant Loi minière) et ses textes modificatifs subséquents et la loi N°2008-30 du 03 juillet 2008 relative aux grands projets miniers. La liste exhaustive de ces textes figure en annexes 1 et 2.

Le Code minier a connu plusieurs modifications pour tenir compte des différents rapports de la Cour des Comptes, du Code minier de l'UEMOA de 2003, de la Vision Minière Africaine (VMA), de la Directive minière de la CEDEAO de 2009, de la norme ITIE et des bonnes pratiques internationales.

L'analyse du cadre législatif et réglementaire fait ressortir plusieurs insuffisances découlant des incohérences relevées entre les différents textes et de leurs obsolescences. Par exemple, la définition de la propriété minière est différente selon que l'on se réfère à la Constitution (art. 148 et 149, l'Etat assure sa souveraineté sur les ressources du sous-sol qui sont la propriété du peuple nigérien) ou au Code minier (art. 2, les substances minérales sont considérées propriété de l'Etat). De même, le rôle de l'Etat en tant que régulateur de l'activité minière à travers, notamment, le Ministère des Mines n'est pas clairement défini dans la législation minière.

Cette analyse a également relevé une pression fiscale élevée ainsi que l'absence de manuels de procédures (attribution des titres miniers et de carrières, suivi, contrôle des activités minières et des carrières, etc.), de canevas-types de rapports d'exploitation, de guides, et de textes sur la fermeture des mines ainsi que l'absence de référentiel sur le contenu local.

Les lois sur les Etablissement Dangereux, Incommodes et Insalubres (EDII) et sur les substances explosives qui datent respectivement de 1966 et 1969 sont devenues obsolètes et doivent être actualisées pour les adapter aux standards internationaux et au contexte de la Politique Minière Nationale.

#### **2.2.2. Infrastructures Géologiques et Promotion Minière**

##### **2.2.2.1 Infrastructures Géologiques**

Les grands ensembles géologiques du Niger sont constitués de :

- Zones de socle qui sont :
  - le Liptako Gourma à l'Ouest appartenant au craton ouest-africain d'âge précambrien ;

- l'Aïr au Nord, le Damagaram Mounio et le Sud Maradi au Centre-sud appartenant à la zone mobile centrafricaine affectée par l'orogénie panafricaine.
- Zones de couvertures sédimentaires qui sont :
  - le bassin occidental des Iullemenden ;
  - le bassin du Lac Tchad à l'Est ;
  - le bassin du Djado au Nord-est.

A la faveur de la politique de diversification des ressources minières adoptée dans les années 1980, les deux dernières décennies ont vu l'exécution de plusieurs programmes et projets de cartographie et de recherche minière et géologique financés tant sur fonds propres de l'Etat que par la coopération bi et multilatérale. Dans le cadre de l'exécution de ces projets et programmes, plusieurs régions du pays ont fait l'objet de cartographie à différentes échelles et de travaux géophysiques. Les résultats de ces travaux n'ont malheureusement pas abouti dans certains cas à l'impression de cartes géologiques.

Le territoire nigérien n'est couvert qu'à 12,86 % par la cartographie géologique au 1/200 000, à environ 20 % par les levés géophysiques aéroportés, et à environ 6% par les levés géochimiques. Des missions de contrôle géophysique au sol sont nécessaires pour la confirmation des anomalies révélées par la géophysique aéroportée<sup>3</sup>.

Les travaux réalisés dans le cadre des programmes ci-haut mentionnés ont, malgré leur insuffisance, servi à promouvoir le potentiel minier du Liptako Gourma auprès d'investisseurs privés. Ainsi, plusieurs permis de recherche ont été octroyés à ces investisseurs dans le Liptako Gourma mais également dans d'autres provinces métallogéniques du pays (Damagaram – Mounio et Aïr).

Pour améliorer l'infrastructure géologique et favoriser le développement de son potentiel minier, le Niger doit mettre en place un Fonds de Développement Minier, en application des recommandations des journées des cadres du Ministère des Mines tenues à Maradi du 17 au 18 novembre 2017 et de l'article 2.1. alinea 2c f du PDRM de la CEDEAO (2012) qui dispose : « Les Etats membres s'engagent à mettre en place un Fonds de Développement des Ressources minérales à partir des redevances versées à l'Etat pour l'acquisition d'informations géologiques et minérales, la prospection et l'exploration, la recherche et le développement, le renforcement de capacités des administrations chargées des ressources minérales » .

#### **2.2.2.2 Promotion Minière**

La promotion minière est réalisée avec des données très anciennes et des outils obsolètes : des cartes géologiques, des cartes thématiques (géochimiques, géologiques ou géophysiques) et des cartes multi-couches superposant les anomalies géochimiques, géophysiques avec la géologie et les infrastructures économiques.

Elle consiste en la participation aux fora miniers, particulièrement le PDAC à Toronto au Canada, le Mining Indaba à Cape Town en Afrique du Sud et l'Africa Down Under (ADU) à Perth en Australie Occidentale et certains fora africains tels que SAMAO au Burkina Faso, SIM Sénégal etc. Les résultats de cette promotion de 2001 à 2018 font état de 368 permis de

---

<sup>3</sup> Ministère en charge des Mines

recherche octroyés pour l'Uranium, 222 pour l'Or, 14 pour le charbon, 6 pour l'Étain, 3 pour le Cuivre, 4 pour le Lithium et 2 pour les métaux de base et substances connexes.

### **2.2.3. Cadastre Minier**

Afin d'assurer une meilleure gestion des titres miniers et de carrières, l'Etat a érigé le service du cadastre minier en direction centrale sous forme d'une structure opérationnelle relevant de la DGGCM, et l'a doté d'un logiciel moderne de gestion de titres miniers.

Malgré ces mesures, la vulgarisation du cadastre minier ne semble pas effective, donnant ainsi une mauvaise perception aux investisseurs des conditions d'attribution des titres miniers et n'encourageant pas les investissements dans le pays. Le cadastre minier doit être géré suivant le principe d'équité et de transparence. De par sa mission, il ne doit dépendre d'aucune direction opérationnelle de prospection/recherche et/ou d'exploitation/contrôle, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'administration des droits miniers en toute indépendance et transparence.

### **2.2.4. Exploitation Minière Industrielle**

Malgré d'importants efforts déployés pendant plusieurs décennies, l'exploitation minière industrielle n'est pas très développée au Niger. Les principales substances minérales exploitées industriellement sont l'uranium, l'or, le charbon et le calcaire.

Le parc minier industriel est composé de huit (08) sociétés d'exploitation dont : cinq (5) dans le domaine de l'uranium (2 en arrêt et 1 pratiquement en fin de vie) ; une (1) dans le domaine de l'or (actuellement en restructuration); une (1) dans le domaine du charbon (qui traverse une situation particulièrement difficile) et une (1) dans le domaine du calcaire.

En plus de ces mines en exploitation, le pays compte plusieurs projets miniers avancés qui devraient entrer en production dans les prochaines années.

Depuis 1971, l'uranium constitue le premier produit d'exportation au Niger. Il représente plus de 80% de la production minière industrielle et place le Niger au 5ème rang mondial en 2018 en termes de production avec une production de 2911 tonnes et au 9ème rang en termes de ressources en 2018<sup>4</sup>.

L'exploitation minière industrielle est confrontée à plusieurs difficultés dont les suivantes :

- la faible capacité nationale de suivi et contrôle des projets miniers ainsi que l'insuffisance de l'expertise nationale dans les métiers des mines ;
- le faible niveau de la valeur ajoutée des produits miniers, étant donné que ces produits sont exportés avec un faible niveau de transformation ;
- le faible niveau de la valeur retenue.

### **2.2.5. Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle et des Carrières**

#### **2.2.5.1. Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle**

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle remonte aux années 1950 avec la SMDN qui s'activait dans l'exploitation de l'étain. L'exploitation artisanale de l'or, communément appelée orpaillage a véritablement débuté au Niger en 1984. Il s'agissait d'une activité saisonnière de subsistance qui s'est accentuée au fil du temps pour devenir de nos jours

---

<sup>4</sup> World Nuclear Association consulté au <https://www.world-nuclear.org/information-library/country-profiles/countries-g-n/niger.aspx>

une activité principale. Plus de deux cent (200) sites d'orpaillage sont répertoriés et plus de huit cent mille (800 000) personnes vivent de cette activité à travers le pays<sup>5</sup>.

Cette exploitation a pris beaucoup d'ampleur notamment avec l'évolution des méthodes d'exploitation et de traitement (extraction par galeries, utilisation de machines, d'explosifs, de produits chimiques dont le cyanure et le mercure). Au regard de son impact négatif sur l'environnement et des problèmes de santé-sécurité, elle constitue une véritable préoccupation que l'Etat tente de maîtriser. C'est ainsi que l'exploitation minière artisanale a été reformée en 2017 pour la faire évoluer vers une exploitation minière semi-industrielle, d'une part en introduisant deux autres types de titres miniers, à savoir l'exploitation minière semi-mécanisée et le traitement des haldes, terrils et résidus des mines et carrières et d'autre part, en confiant sa gestion à une structure dédiée, en l'occurrence la Direction des Exploitations Minières à Petites Echelles et des Carrières (DEMPEC). Au niveau de la région d'Agadez, suite à la ruée vers l'or en 2014, il a été mis en place la même année, un Observatoire Régional de Surveillance Administrative des Sites d'Orpaillage (ORSASO).

En plus de l'or et de la cassitérite sus-cités, plusieurs autres substances minérales, notamment, le sel, le gypse, le cuivre, les pierres semi-précieuses, et les matériaux de construction font également l'objet d'exploitation artisanale.

Malgré les reformes évoquées, ce sous-secteur reste confronté à plusieurs difficultés notamment :

- l'ouverture et l'exploitation anarchique des sites miniers artisanaux ;
- plusieurs autorisations d'exploitation semi-mécanisée non fonctionnelles ;
- l'insuffisance de contrôle des sites artisanaux liée à l'insuffisance des moyens humains et matériels ;
- le non-respect des cahiers de charges par les détenteurs des autorisations ;
- la faible déclaration des statistiques de production et l'incivisme fiscal des artisans miniers ;
- la dégradation accrue de l'environnement occasionnée par l'utilisation illégale et incontrôlée des produits chimiques dangereux et des substances explosives et l'abattage du patrimoine forestier par les exploitants miniers artisanaux ;
- le manque de professionnalisme des exploitants miniers artisanaux ;
- le développement de la fraude dans la commercialisation ;
- le faible encadrement et accompagnement des artisans miniers (sensibilisation, formation, formalisation, organisation, dotation en matériels et équipements, financements etc.) ;
- l'insuffisance des infrastructures socio-économiques (santé, éducation, eau, énergie, communication) ;
- l'insécurité sur les sites (conflits entre artisans miniers et propriétaires fonciers, conflits entre nationaux et étrangers, violences, etc.).

---

<sup>5</sup> Ministère en charge des Mines

### **2.2.5.2. Exploitation des Substances de Carrieres**

Cette activité connaît un développement de plus en plus croissant à cause des grands chantiers de construction d'infrastructures entrepris dans le pays.

On dénombre soixante (60) autorisations d'exploitation de substances de carrières valides en 2018. Les substances concernées sont : calcaire, gypse, graviers, sables, argiles, latérites et roches massives<sup>6</sup>.

Cependant, il ressort de l'examen des activités d'exploitation des substances de carrières des insuffisances liées à :

- l'absence d'une stratégie de développement des substances de carrières ;
- la faible promotion des substances de carrières ;
- la faible diversification des portefeuilles des substances de carrières exploitées ;
- la faible organisation du sous-secteur des carrières ;
- la faible valorisation des produits de carrières.

### **2.2.6. Commercialisation des Produits Miniers**

Selon la législation minière, les titulaires de permis d'exploitation minière industrielle ou d'exploitation minière à petite échelle commercialisent directement leur production.

L'uranium, le principal produit d'exportation est commercialisé sous forme de « yellow cake » par les sociétés d'exploitation. La production est vendue aux actionnaires des sociétés d'exploitation à un prix convenu entre les actionnaires communément appelé « prix Niger ». Au cas où les actionnaires n'arrivent pas à enlever toute la production, la quantité restante est vendue au prix spot pour le compte de ces sociétés.

Quant à l'or produit industriellement, il est exporté sous forme de lingots. Les administrations en charge des mines et des douanes doivent assister aux opérations de pesée, de colisage et d'expédition des produits miniers qui doivent être sanctionnées par des Procès-Verbaux. Mais dans la pratique, l'implication de l'administration douanière n'est pas effective dans le contrôle.

S'agissant de l'or et des autres substances minérales produits artisanalement, des personnes physiques ou morales sont agréées par l'administration des mines dans l'activité d'achat/vente. Toutefois, seules les personnes morales agréées peuvent exporter ces substances.

Aussi, les titulaires d'autorisation d'exploitation artisanale ainsi que les artisans miniers travaillant pour leur propre compte sont tenus de vendre la totalité des substances minières extraites aux personnes morales agréées. Mais cette disposition n'est pas toujours respectée.

En effet, la commercialisation des substances issues de l'exploitation minière à petite échelle est confrontée aux problèmes de fausses déclarations, de fraude et d'évasion fiscale. La principale raison invoquée par les professionnels du métier est le poids de la fiscalité appliquée dans le domaine.

Toutefois, les statistiques se sont améliorées depuis l'installation d'une usine d'affinage d'or à Niamey, faisant passer la quantité d'or exportée, en provenance des sites d'exploitation minière artisanale de 313,45 kg en 2017 à 5 726,51 kg en 2018<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Source : DEMPEC, 2020

<sup>7</sup> Source : DEMPEC, 2020

### **2.2.7. Contribution du Secteur Minier à L'économie Nationale**

Le secteur minier a connu, au cours des trois dernières décennies, une évolution irrégulière au Niger. Ses performances économiques restent encore faibles aujourd'hui, en raison de la baisse significative des cours de l'uranium sur le marché international et de l'épuisement des réserves des sociétés en exploitation.

La contribution du secteur minier au PIB s'est dégradée au fil des années. Elle est passée de 2,8% en 2016, puis s'est établie à 3% en 2017, pour terminer à 2,2% en 2018 (Source INS).

La contribution du secteur minier au Budget National a atteint 16% en 2007 grâce aux ventes d'actifs et la montée du cours de l'uranium. Elle est ensuite descendue à 3% en 2014 puis à 2% en 2015 et 2016. La faible contribution du secteur de 2014 à 2016 s'explique par une augmentation considérable du Budget National par rapport aux années antérieures, alors que les recettes minières diminuent durant la même période (Source : DGB/MF).

En outre, la production minière n'est pas très diversifiée. Seuls l'uranium, l'or, le charbon et le calcaire sont extraits. Le charbon exploité sert à produire de l'électricité pour les mines d'uranium d'Arlit et les villes d'Agadez, Arlit et Tchirozérine. Quant au calcaire, il est utilisé dans la fabrication du ciment par l'unique cimenterie implantée dans le pays.

La dégradation de la contribution du secteur minier à l'économie nationale s'explique par les insuffisances suivantes :

- l'insuffisance du réinvestissement par l'Etat, des ressources générées par l'exploitation de l'uranium pendant les périodes fastes pour diversifier la production minière ;
- l'absence d'une politique minière appropriée ;
- la faible couverture en cartographie géologique et géophysique du pays ;
- la chute des prix des matières premières, notamment l'uranium, sur le marché international, occasionnant le report et la suspension de la mise en exploitation des grands gisements d'Imouraren et d'Azélik ;
- la faible transformation des produits miniers.

### **2.2.8. Développement Local**

Le développement local constitue un enjeu majeur pour les populations locales impactées par les activités minières. Ainsi, une bonne politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et l'exécution de programmes sociaux miniers dans les communes hôtes, gage d'une acceptation sociale, assure une exploitation minière dans des conditions de stabilité et de coopération mutuellement avantageuses pour tous les partenaires.

L'article 95 nouveau de l'Ordonnance n°2017-03 du 30 juin 2017 portant modification de l'Ordonnance n° 93-16 du 2 mars 1993 portant Loi minière a prévu la rétrocession de 15% des revenus tirés des activités minières au budget des collectivités territoriales riveraines des activités minières, en vue du financement du développement local. Ces retombées, ainsi que les investissements sociaux consentis par les sociétés minières dans le cadre de la RSE, doivent être utilisées pour garantir le développement durable et la stabilité des communes-hôtes des exploitations minières. De ce fait, l'Etat et les sociétés minières contribuent fortement à créer un environnement sécurisé propice aux investissements. Toutefois, il convient de formaliser la contribution des sociétés minières au développement à travers une disposition légale instituant

un Fonds y afférent, à l'image des Codes miniers de la sous région révisés ces dernières années (Burkina, Cote d'Ivoire, Guinée, Sénégal) et ce conformément à l'article 2.6. alinea f du PDRM de la CEDEAO (2012) qui dispose : « Les Etats membres s'engagent à encourager les opérateurs du secteur à mettre en place un Fonds de Développement Communautaire à partir duquel seront financées les activités liées à leurs responsabilités en tant qu'entreprises citoyennes ».

Par ailleurs, outre le nombre important d'emplois créés, les EMAPE et les carrières contribuent au développement local à travers : les recettes fiscales au profit des collectivités territoriales, les retombées des activités connexes, les investissements sociaux, la réduction de la pauvreté en milieu rural, la diminution de l'exode rural et l'occupation des populations rurales pendant la saison morte.

Malgré les interventions de l'Etat et des sociétés minières, on note :

- un faible développement socio-économique des communes hôtes en matière d'accès des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, électricité), de création d'emplois qualifiés, de fournitures de biens et services ;
- une faible implication des femmes dans les activités minières ;
- une faible capacité de planification et de consommation des ressources financières;
- une insuffisance de suivi et contrôle de la gestion des ressources financières.

Pour remédier à ces faiblesses, l'Etat doit mettre en place un mécanisme de gestion efficace et efficiente de ces ressources.

#### **2.2.9. Contenu Local**

Le contenu local vise à mettre en place des politiques favorisant l'approvisionnement des entreprises minières en biens et services en provenance des opérateurs locaux, l'embauche de personnel local dans les activités minières. Il a également comme objectif d'améliorer les retombées des investissements miniers dans les secteurs non miniers, la transformation locale (enrichissement) des produits des opérations minières, et le renforcement des capacités des acteurs locaux en tant qu'opérateurs du secteur minier, y compris les entreprises publiques.

Le Niger ne dispose pas d'une politique spécifique de contenu local. Toutefois, le Code minier dispose en son article 102 que la préférence doit être accordée aux entreprises locales pour la sous-traitance et les achats locaux de biens et services « à condition équivalente en termes de quantité, qualité, prix et délais de livraison ».

A travers notamment d'une part, la sous-traitance et la fourniture locale et d'autre part, la formation, le renforcement de capacités et le transfert de compétences, la promotion du contenu local est un levier essentiel d'intégration de l'industrie minière dans l'économie nationale.

##### **2.2.9.1 Sous-Traitance et Fournitures Locales**

Selon l'Article 11 alinéa 5 de la Directive minière N° C/DIR3/D5/D9 de la CEDEAO, « pour les opérations minières d'achat, de construction et de réalisation d'infrastructures, la priorité doit être accordée aux produits et matériaux d'un Etat membre ainsi qu'aux agences de prestation de services installées dans un Etat membre et appartenant aux citoyens ou entreprise privée et/ou publique dudit Etat membre ». En vertu de l'article 2.3 du PDRM de la CEDEAO,

« les Etats s'engagent à encourager la participation du secteur privé national dans le secteur des ressources minérales ».

Mais le constat qui s'impose est le suivant : les achats sont essentiellement effectués avec des Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales au sens de l'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier du pays. En réalité, il s'agit souvent de sociétés dont les capitaux sont majoritairement détenus par des actionnaires et associés étrangers.

Les raisons évoquées pour expliquer l'insuffisance du recours aux PME détenues par des nationaux sont essentiellement de deux ordres : d'une part, le manque de professionnalisme de celles-ci, et d'autre part, l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre de services relativement aux besoins exprimés par les compagnies minières.

### **2.2.9.2 Formation, Renforcement de Capacités et Transfert de Compétences**

La Directive N° C/DIR3/D5/D9 de la CEDEAO, en son article 11 al.1 fait obligation au titulaire de titre minier exerçant sur le territoire d'un Etat-membre, de soumettre aux autorités compétentes un programme détaillé pour la formation du personnel local auquel il doit se conformer et ce, dans le but d'assurer un transfert de compétences et un renforcement des capacités au profit des cadres nationaux. Aux termes de l'article 2.4 du PDRM de la CEDEAO, « les Etats membres s'engagent à renforcer les capacités institutionnelles, humaines, techniques et financières à travers des actions et programmes spécifiques qui y concourent ».

Le Code minier nigérien comprend des dispositions sur la formation, le renforcement des capacités et le transfert de compétences. En effet, à son article 103, le Code minier dispose que « Tout titulaire d'un titre minier ou de carrière ainsi que les entreprises travaillant pour son compte, sont tenus d'établir, un programme de formation et de nigérisation du personnel à tous les niveaux » tandis que l'article 104 précise « Le titulaire d'un titre minier ou de carrière, ainsi que les entreprises travaillant pour son compte, sont tenus de conduire leurs activités de façon à favoriser le plus possible un transfert de compétence au bénéfice des entreprises et du personnel nigériens ».

En outre, l'article 19.1 g de la Convention minière- type stipule que le titulaire de titre minier s'engage à « contribuer à la formation du personnel de l'administration des mines et géologie en mettant à la disposition du Ministère, chaque année, un montant de dix mille dollars US (10 000 \$ US. Le premier paiement interviendra trente (30) jours à compter de la date d'entrer en vigueur de la Convention et sera renouvelé chaque année au jour anniversaire de cette date pendant toute la durée de validité du titre minier de recherche. Cette contribution sera comptabilisée dans le cadre des dépenses de recherche visées à l'article 10 ci-dessus. »

### **2.2.10. Cadre de Dialogue et de Concertation des Acteurs Miniers**

Le Niger fait partie des rares pays de la sous-région qui ne disposent pas d'un cadre de dialogue et de concertation à l'image des Chambres des Mines. Or, la mise en place d'une telle structure facilite les échanges entre d'une part les Opérateurs miniers et d'autre part les Administrations impliquées dans la gestion du secteur minier, les Collectivités territoriales et les Organisations de la Société Civile. Elle permet de trouver des solutions aux problèmes conjoncturels, de combler les failles dans le dispositif juridique et fiscal et de manière générale, d'aplanir les divergences entre les Opérateurs miniers et les autres parties prenantes du secteur minier.

Pour rappel, une Chambre des Mines est une association à but non lucratif de compagnies minières nationales, étrangères et de sociétés de géoservices, qui a pour mission de représenter le secteur minier privé.

Ses objectifs principaux sont en général :

- la défense des intérêts de ses membres et ceux de l'industrie minière en général ;
- la promotion, le développement et la défense de la compétitivité de l'industrie minière en partenariat avec le Gouvernement;
- la communication et les échanges d'informations relatives aux questions minières avec d'autres Chambres des Mines, les Institutions Nationales et organisations Internationales en rapport avec l'industrie minière en Afrique et dans le monde ;
- l'identification et la promotion des relations de coopération avec toute organisation, association ou institution ayant des objectifs similaires à ceux de la Chambre des Mines.

#### **2.2.11. Gestion de L'environnement**

La gestion de l'environnement est régie notamment par la Loi 98-56 du 29 décembre 1998 portant Code de l'Environnement, la Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger et le Décret n°2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019, portant modalités d'application de ladite Loi.

La situation environnementale est marquée par une faible application des exigences légales et réglementaires favorisant ainsi l'absence d'évaluation environnementale pour l'exploitation artisanale, l'absence de plan de réhabilitation des sites et subséquemment l'apparition de sites orphelins dans l'exploitation artisanale et des carrières. Or, conformément à l'article 2.6, alinéas 1a et 1d du PDRM de la CEDEAO (2012), le Niger doit i) « renforcer le cadre politique, législatif et réglementaire de l'environnement dans le secteur des ressources minérales, et veiller à son application effective et efficace » et « encourager la mise en place, au cas par cas, d'un fonds de récupération et de réhabilitation (dans un compte séquestre) afin de s'assurer que les engagements en matière de réhabilitation sont respectés ».

#### **2.2.12 Problematic de L'insecurite**

Depuis les années 90, le Niger a été exposé à des résurgences de situations d'insécurité d'intensité variable qui ont eu des impacts négatifs sur le secteur minier. Les faits saillants en sont les suivants :

- en 1992 et en 2007 deux attaques armées ont visé respectivement la base-vie à Taganama du Projet Charbon (Coopération canadienne-ACDI) et celle du Projet Uranium d'Imouraren avec comme conséquence pour la premier évènement l'arrêt du projet, et pour le second l'interruption du projet de cartographie géologique dans l'AIR (PROCARTO financé par le 8ème FED) ;
- de 2007 à l'heure actuelle, plusieurs compagnies d'exploration ont été contraintes de suspendre leurs activités de terrain ou de les restreindre dans les régions d'Agadez et de Tillabéri pour causes d'insécurité dues à des attaques ou menaces de groupes armés.

Pour remédier à la situation d'insécurité, les compagnies minières sont obligées de solliciter le concours des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en assurant leur prise en charge. Les frais engagés sont élevés et grèvent lourdement leurs budgets d'activités. En outre,

la disponibilité des FDS n'est pas toujours assurée en raison de la forte sollicitation dont elles font l'objet, obligeant les compagnies minières à attendre.

L'évaluation du dispositif de sécurité en place actuellement fait ressortir des insuffisances, notamment :

- la faible prise en compte des aspects sécuritaires par les Opérateurs miniers de manière à les répercuter dans leurs budgets-programmes ;
- la faible prise en compte de la problématique de l'insécurité par les autorités de manière à répondre avec promptitude et de manière efficiente aux sollicitations des sociétés minières pour la sécurisation des zones d'exploration et leurs accès.

Les questions de sécurité ont un caractère prioritaire et font partie du rôle régalien de l'Etat.

Afin de répondre aux risques sécuritaires et minimiser leurs impacts, un engagement fort des autorités et des parties prenantes est nécessaire.

Aussi, il convient de mettre en place avec les ministères concernés (Défense et Intérieur) un mécanisme flexible ou un dispositif efficient de protection pour d'une part, minimiser et prévenir les risques et d'autre part, répondre en temps réel à des situations qui peuvent survenir dans les zones exposées. Les règles de fonctionnement et de prise en charge de ce dispositif doivent être clairement définies.

La mise en place entre les parties prenantes d'un cadre mutualisé de réflexion, d'échange et de partage sur la question de sécurisation des zones de recherches et des sites miniers peut efficacement contribuer au succès du dispositif qui sera mis en place.

### **2.2.13. Rôle de L'Etat**

Au Niger, l'Etat, à travers le Ministère en charge des mines et ses entités sous tutelle, est impliqué dans les activités d'exploration, de recherche, de production et de commercialisation des substances minérales. Selon la loi minière en vigueur, il détient d'office 10% d'actions gratuites dans le capital des sociétés d'exploitation minière et peut souscrire jusqu'à 30% en plus en numéraires ou en nature.

La restructuration de l'ONAREM en 2004 a abouti à la création de la SOPAMIN pour gérer les parts de l'Etat dans le capital des sociétés d'exploitation minière et du CRGM pour l'élaboration des infrastructures géologiques de base.

L'Etat justifie sa participation active dans les activités de commercialisation de l'Uranium au regard de l'importance stratégique de cette substance minérale.

La prise de participation en numéraires ou en nature en plus des parts gratuites dans les opérations minières n'est plus la norme dans la plupart des pays miniers. L'Etat du Niger doit se désengager de la prise de participation à titre onéreux dans les sociétés d'exploitation minière en se contentant de la participation gratuite de 10% et en mettant en place un régime fiscal à la fois attractif et équitable favorisant un juste partage de la rente minière.

Ainsi, le rôle de l'Etat devra être axé sur la régulation, la mise en oeuvre de la politique et de la stratégie de développement minier, la bonne gouvernance du secteur et la sécurisation des zones de recherche et des sites d'exploitation minière.

### **2.3 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES AU SECTEUR MINIER**

Les parties prenantes au secteur minier sont l'État, les investisseurs, les artisans miniers, les collectivités territoriales riveraines, les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), les Syndicats et les Organisations de la Société Civile (OSC).

Leurs attentes, problèmes majeurs, craintes, influences, importances ainsi que la forme de leurs participations et le type de parties prenantes sont résumés dans le tableau 1 ci-après :

**Tableau 1 : Grille d'analyse des parties prenantes au secteur minier**

| <b>Parties prenantes</b> | <b>Attentes vis à vis du secteur</b>                                                                                                                                                                                                          | <b>Problèmes majeurs des concernés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Craintes des concernés</b>                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Influence des concernés sur le secteur</b>                                                                                                                                   | <b>Importance des concernés vis-à-vis du secteur</b>                                                            | <b>Formes de participation des concernés au développement du secteur</b>                                                                | <b>Types de parties prenantes</b>                                                                    |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etat</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en évidence des gisements économiquement exploitables ;</li> <li>✓ Augmentation des recettes de l'Etat ;</li> <li>✓ Création d'emplois ;</li> <li>✓ Préservation de l'environnement.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité et des ressources matérielles et financières ;</li> <li>✓ Insuffisance du suivi et contrôle des activités ;</li> <li>✓ Lacunes des cadres législatif et réglementaire ;</li> <li>✓ Laxisme dans l'application des textes ;</li> <li>✓ Insuffisance de collaboration des acteurs.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insécurité ;</li> <li>✓ Fluctuation des cours mondiaux des métaux ;</li> <li>✓ Risques liés aux investissements dans le secteur ;</li> <li>✓ Fraude ;</li> <li>✓ Dégradation de l'environnement ;</li> <li>✓ Accidents de travail.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elevée (Définition de la politique minière,</li> <li>✓ Réglementation de l'activité,</li> <li>✓ Octroi des titres miniers).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Importance élevée (Etat prescripteur des normes)</li> <li>✓</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conceptuelle ;</li> <li>✓ Physique ;</li> <li>✓ Matérielle ;</li> <li>✓ Financière</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat : Partie prenante primaire directe</li> </ul>          |
| <b>Investisseurs</b>     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Découverte de gisements économiquement exploitables ;</li> <li>✓ Profits et rapide retour sur investissement (ROI).</li> </ul>                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiscalité élevée ;</li> <li>✓ Lourdeur administrative ;</li> <li>✓ Faible disponibilité et faible fiabilité des données de base ;</li> <li>✓ Insuffisance des infrastructures sociales (énergie, eau, route, NTIC).</li> </ul>                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instabilité politique ;</li> <li>✓ Fluctuation des cours des matières première ;</li> <li>✓ Long délai de récupération des investissements ;</li> <li>✓ Caractère aléatoire de la recherche.</li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elevée (principaux bailleurs des fonds pour les activités du secteur)</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elevée</li> </ul>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conceptuelle ;</li> <li>✓ Physique ;</li> <li>✓ Matérielle ;</li> <li>✓ Financière.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Investisseurs : Partie prenante primaire directe</li> </ul> |

| Parties prenantes                             | Attentes vis à vis du secteur                                                                                                                                                                                                       | Problèmes majeurs des concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Craintes des concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Influence des concernés sur le secteur | Importance des concernés vis-à-vis du secteur | Formes de participation des concernés au développement du secteur                                             | Types de parties prenantes                                                                                                      |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Artisans Miniers</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponibilité du minéral ;</li> <li>✓ Appui de l'Etat (accompagnement, renforcement des capacités, etc.) ;</li> <li>✓ débouchés.</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insuffisance des moyens financiers et matériels ;</li> <li>✓ Insuffisance de l'encadrement ;</li> <li>✓ Insuffisance de professionnalisme ;</li> <li>✓ Usage du mercure, cyanure ;</li> <li>✓ Manque de débouchés pour certains produits.</li> </ul>                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fluctuation des cours des substances ;</li> <li>✓ Déguerpissement ;</li> <li>✓ Insécurité sur les sites.</li> </ul>                                                                                                                                                 | ✓ Elevée                               | ✓ Elevée                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Physique ;</li> <li>✓ Matérielle ;</li> <li>✓ Financière.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Artisans Miniers : Parties prenante primaire directe</li> </ul>                        |
| <b>Collectivités Territoriales Riveraines</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création d'emplois et d'infrastructures sociales (écoles, centres de santé, adductions d'eau, routes etc.) ;</li> <li>✓ Retombées financières (impôts, rétrocession des 15 %) ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faible implication (sous information) ;</li> <li>✓ Dégradation de l'environnement ;</li> <li>✓ Perte des terres de cultures et d'habitations ;</li> <li>✓ Pollution et nuisances ;</li> <li>✓ Délinquance (toxicomanie, prostitution, etc.) ;</li> <li>✓ Maladies (VIH/IST, respiratoires etc.) ;</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Violation de patrimoines ;</li> <li>✓ Insécurité ;</li> <li>✓ Non-respect des engagements pris par les sociétés ;</li> <li>✓ Changement de modes de vie ;</li> <li>✓ Insuffisance des dédommagements ;</li> <li>✓ Spoliation des ressources nationales ;</li> </ul> | ✓ Moyenne                              | ✓ Moyenne                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Physique (main d'œuvre locale)</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Collectivités Territoriales Riveraines : Partie prenante primaire indirecte</li> </ul> |

Politique Minière Nationale

| <b>Parties prenantes</b>                  | <b>Attentes vis à vis du secteur</b>                                                                                                                                                           | <b>Problèmes majeurs des concernés</b>                                                      | <b>Craintes des concernés</b>                                                                                    | <b>Influence des concernés sur le secteur</b>               | <b>Importance des concernés vis-à-vis du secteur</b>        | <b>Formes de participation des concernés au développement du secteur</b>                                          | <b>Types de parties prenantes</b>                                                     |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration des conditions de vie des populations ;</li> <li>✓ Dédommagements ;</li> <li>✓ Recasement.</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travail et déscolarisation des enfants.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Epuisement des ressources.</li> </ul>                                   |                                                             |                                                             |                                                                                                                   |                                                                                       |
| <b>PTFs</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respect des engagements ;</li> <li>✓ Bonne gouvernance ;</li> <li>✓ Maîtrise de leurs procédures (consommation significative des crédits).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mauvaise gestion ;</li> </ul>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instabilité politique et institutionnelle ;</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elevée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elevée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Technique ;</li> <li>✓ Matérielle ;</li> <li>✓ Financière.</li> </ul>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PTFs : Partie prenante secondaire</li> </ul> |
| <b>Organisations de la Société Civile</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gestion durable et transparente des ressources ;</li> <li>✓ Bonne gouvernance</li> </ul>                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sous information</li> </ul>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Spoliation des ressources nationales ;</li> <li>✓ Corruption</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyenne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moyenne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conseils ;</li> <li>✓ Sensibilisation ;</li> <li>✓ Financière</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partie prenante secondaire</li> </ul>        |

## 2.4 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE DU SECTEUR MINIER

### Les forces du secteur minier sont :

- un potentiel minéral riche et varié ;
- un cadre institutionnel dédié aux mines ;
- un cadre de référence environnemental adéquat et robuste ;
- des structures de formation dédiée aux activités minières (EMAÏR, EMIG, Université Abdou Moumouni, etc.) ;
- une législation minière disponible ;
- un cadastre minier en cours de modernisation ;
- une expérience minière avérée (près d'un demi-siècle d'exploitation minière) ;
- un système d'information pour la gestion des données géo- scientifiques (SIGMINES) ;
- un centre de recherche géologique et minière (CRGM) doté d'un laboratoire moderne d'analyse ;
- une société de gestion du portefeuille de l'État (SOPAMIN SA) ;
- une facilité de faire des réformes dans le secteur ;
- des cadre de concertation dédiés au sous-secteur de l'exploitation artisanale des mines et des carrières au niveau régional (ORSASO, SYNAMI, etc.) ;
- des OSC dédiées au secteur.

### Les faiblesses du secteur minier sont :

- la faiblesse du cadre institutionnel et légal ;
- la méconnaissance des textes par certains acteurs ;
- l'insuffisance de l'infrastructure géologique de base (géologie, géophysique aéroportée) ;
- l'insuffisance de financement de la recherche de base par l'Etat ;
- la difficulté d'accès aux données géo scientifiques ;
- la mauvaise gestion des données des projets miniers privés ;
- la faible attractivité du secteur minier ;
- les faibles infrastructures sociales (Energie, Routes, Internet), etc. ;
- le faible encadrement des EMAPE : production, rendements, ressources matérielles et financières, compétences, institutions centrales et régionales ;
- la faiblesse de la promotion minière : accueil des investisseurs, produits de promotion, données géo scientifiques, etc. ;
- la faible transformation locale des minerais ;
- la faible capacité des entreprises nationales à fournir des biens et services ;
- le faible accès des entreprises nationales aux financements bancaires ;
- la faible diversification de la production minérale ;
- l'insuffisance du suivi-contrôle administratif des activités minières et des carrières ;
- l'insuffisance de mécanisme de gestion de la réhabilitation et de la fermeture des sites miniers ;

- le manque de mécanisme de financement pour la réhabilitation et la fermeture des sites miniers ;
- l'insuffisance d'un dispositif de sécurisation des sites miniers ;
- la lourdeur dans la procédure d'octroi des titres miniers ;
- l'enclavement des zones minières ;
- l'absence de cadre de concertation et de dialogue dédié aux Opérateurs miniers, de type Chambre des Mines.

## 2.5 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

### **Les opportunités pour le secteur minier sont :**

- la stabilité politique ;
- la disponibilité des PTF à accompagner le secteur à travers des programmes de développement ;
- l'évolution des techniques et des technologies de recherche (imageries satellitaires, Mobile Metal Iron, X Rays Fluorescences, laboratoires portatifs, etc.) ;
- la reprise du cours de certains métaux ;
- l'intérêt croissant pour certaines substances minières: lithium, cobalt, coltan, terres rares, etc. ;
- la demande croissante des minéraux de développement, entre autres les substances de carrières ;
- l'existence de structures de formations : EMIG, EMAIR, Universités, Instituts de formation en Mines et Pétrole, etc. ;
- l'existence du BNEE, de l'ITIE Niger, de la HANEA, de l'ARSN, de l'AIEA, etc. ;
- le développement amorcé des infrastructures ;
- l'existence de cadres de référence internationaux, continentaux, régionaux, sous régionaux et nationaux.

### **Les menaces pour le secteur sont :**

- l'instabilité institutionnelle ;
- le manque de financement des activités;
- la fluctuation des prix des substances minières sur le marché international ;
- l'insécurité ;
- les crises financières internationales ;
- la concurrence sous régionale et internationale ;
- les flux financiers illicites ;
- la fraude dans la commercialisation des produits issus des exploitations artisanales ;
- les prix de transfert ;
- les catastrophes naturelles.

## 2.6 PROBLEMES IDENTIFIES

Le problème central identifié est la faible contribution du secteur minier à l'économie nationale. Les causes principales sont :

- la faiblesse de la gouvernance ;
- le faible développement du potentiel minier ;
- le faible développement de la chaîne de valeurs minière avec une diversification insuffisante ;
- la prise en charge insuffisante de la gestion durable de l'environnement minier.

La faiblesse de la gouvernance du secteur minier est due à la faiblesse et/ou à l'application insuffisantes des dispositions des cadres institutionnel, législatif et réglementaire.

Le faible développement du potentiel minéral et la diversification insuffisante de la production et des investisseurs sont dus aux insuffisances de l'infrastructure géologique et de la promotion minière.

Le faible développement de la chaîne de valeurs minière découle essentiellement de la faible création de valeur ajoutée (peu ou pas de transformation locale) et de la faiblesse des liens avec les autres secteurs de l'économie.

La prise en charge insuffisante de la gestion durable de l'environnement minier est le résultat de l'insuffisance dans l'application des textes et de l'absence de mécanismes appropriés de financement de la réhabilitation et de la gestion de l'après-mine.

### III. ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE NATIONALE

#### 3.1 FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

##### 3.1.1 Fondements

La Politique Minière Nationale (PMN) trouve ses fondements dans les cadres référentiels aux niveaux international (ODD), continental (Agenda 2063 de l'UA, VMA), régional et sous régional (Vision 2020 CEDEAO, Directive et Politique minière de la CEDEAO, Politique minière communautaire de l'UEMOA) et national (Constitution de 2010, SDDCI Niger 2035, la DPG de 2016 à 2021, PDES 2017-2021). Elle tient également compte des autres engagements spécifiques au secteur minier auxquels le Niger a souscrit (Initiatives Globales de Rapportage, ITIE, ...), ainsi que des référentiels de bonnes pratiques dans l'industrie minière.

##### 3.1.2 Principes Directeurs

Les principes directeurs de la politique minière nationale sont :

- **L'appartenance au peuple nigérien des ressources minérales situées dans le sol et le sous-sol du Niger** : les ressources minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Niger sont la propriété du **peuple**, leurs recherches et exploitations se font à travers des titres miniers ou des autorisations attribués par l'Etat au nom du peuple;
- **Le respect de l'environnement** : les activités minières doivent être conduites de manière à prévenir et à atténuer les impacts négatifs sur l'environnement, à assurer la réhabilitation et la fermeture des sites miniers dans le respect des règles de l'art ;
- **La durabilité** : la politique minière doit être axée sur l'atteinte des ODD. Elle doit promouvoir un développement minier qui permet la diversification de la production minière à travers la recherche de nouveaux gisements et le renouvellement des réserves des exploitations minières existantes pour prolonger leur durée de vie. Les activités minières et l'utilisation des ressources tirées du secteur minier doivent s'inscrire dans

le cadre du développement durable qui assure la satisfaction du bien-être des générations actuelles sans compromettre celle des générations futures ;

- **Une approche inclusive** : toutes les parties prenantes du secteur, notamment l'Etat au niveau central, aux niveaux régional et local, les sociétés minières, la société civile, les populations doivent être associées dans les prises de décision les concernant à travers des cadres de concertation et de dialogue afin d'atteindre les objectifs de la politique minière ;
- **La non-discrimination des investisseurs** : dans l'octroi des titres et autorisations miniers, dans la négociation des conventions minières, dans le suivi-contrôle des activités minières, l'Etat veillera à traiter les investisseurs sur le même pied d'égalité ;
- **La transparence et la reddition des comptes** : la bonne gouvernance du secteur implique l'adhésion aux normes et principes internationaux et nationaux de bonne gouvernance (Processus de Kimberley, Initiative Globale de Rapportage, ITIE, Cour des Comptes). La reddition des comptes implique la responsabilisation et l'obligation de rendre compte afin de s'assurer que les résultats attendus sont atteints et que les ressources allouées sont utilisées de façon efficace et efficiente ;
- **La responsabilité sociétale des sociétés minières** qui s'impliquent volontairement dans le développement socio-économique des communautés riveraines de leurs activités, gage d'une acceptation sociale. ;
- **L'équité dans le partage des revenus générés par le secteur** : les revenus générés par les activités minières doivent profiter de manière équitable aux investisseurs miniers, à l'Etat au niveau central, aux collectivités territoriales, ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes ;
- **Le respect du genre** : les parties prenantes du secteur doivent veiller à encourager les femmes à prendre part aux décisions relatives aux activités minières au niveau national, local et au sein des sociétés minières ;
- **Le respect des droits humains** : la conduite des activités minières doit se faire dans le cadre du respect des droits humains, notamment les droits civiques, les droits relatifs au travail (y compris au travail des enfants et des femmes), à l'hygiène, à la santé et à la sécurité ;
- **Le respect des droits des communautés riveraines des activités minières** : les communautés riveraines doivent être associées dans la gestion des impacts des activités minières sur leur environnement à travers des cadres de concertation, de consultation et de dialogue car elles sont directement concernées par ces impacts ;
- **Le devoir de diligence** : il est important d'instaurer un système de traçabilité et de fournir aux clients toutes les données obtenues à travers l'exercice de vérification préalable, en s'assurant que les minerais sont extraits et négociés dans des conditions propices à la paix et au développement et non à l'appui aux conflits et ce, sur toute la chaîne d'approvisionnement depuis le site d'extraction jusqu'aux utilisateurs des produits finaux.

## 3.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### 3.2.1 Vision

Depuis les indépendances, la majorité des pays africains n'ont pas suffisamment fait de progrès pour l'intégration du secteur minier dans leur économie nationale, à cause, en partie, de la fluctuation des prix des substances minérales et des politiques minières inadaptées. En vue d'optimiser la valorisation des produits issus de l'exploitation des ressources minières, une vision minière africaine a été adoptée en 2009. Aussi, la Vision de la politique minière du Niger s'aligne sur la Vision Minière Africaine en prônant « **Une diversification et une exploitation équitable et optimale des ressources minérales en vue d'une large croissance durable et d'un développement socio-économique** ».

### 3.2.2 Objectifs

L'objectif global de la Politique Minière Nationale est de « **contribuer au développement durable et à la croissance économique inclusive du Niger à l'horizon 2035** »

Les objectifs spécifiques de la politique minière sont déclinés à travers les axes stratégiques et leurs programmes et sous-programmes respectifs.

### 3.2.3 Résultats Attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale sont :

- l'impact : la contribution du secteur minier au développement durable et à la croissance économique inclusive est améliorée ;
- les effets :
  - la gouvernance du secteur minier est améliorée ;
  - la chaîne de valeurs minière est développée ;
- les produits:
  - le pilotage et la gestion de la Politique Minière Nationale sont assurés ;
  - le cadre institutionnel, législatif et réglementaire est renforcé ;
  - la connaissance du potentiel minéral est accrue ;
  - la production minière et les partenaires sont diversifiés ;
  - l'intégration du secteur minier à l'économie nationale est accrue ;
  - les compétences du personnel du secteur sont renforcées.

### 3.2.4 Axes Stratégiques

Afin d'adresser et résoudre les problèmes identifiés à travers l'analyse diagnostique du secteur minier nigérien, trois (3) axes stratégiques sont retenus pour la définition et la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale 2020-2035. Il s'agit de :

- **Axe 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur minier**

Il vise entre autres à renforcer les capacités de pilotage et de gestion de la Politique Minière Nationale à travers le renforcement des cadres institutionnel, législatif et réglementaire, le respect du genre, des droits humains et des droits des collectivités territoriales riveraines des activités minières, ainsi que la transparence et l'équité dans le partage des richesses générées par le secteur.

- **Axe 2 : Développement du potentiel minier**

Cet axe prévoit l'actualisation et le renforcement des infrastructures géologiques, à travers la réalisation de travaux de cartographie géologique et de prospection minière systématique, de levés de géophysique aéroportée et au sol, la compilation des données géo scientifiques et la redynamisation de la promotion minière

- **Axe 3 : Développement de la chaîne de valeurs minière et Protection de l'Environnement**

Cet axe vise notamment le développement des liens positifs induits le long de la chaîne de valeurs de l'industrie minière, comme la diversification de la production minérale et des partenaires, la transformation sur place des minerais, le développement du contenu local, des infrastructures sociales et économiques, le transfert de technologies et la Recherche et Développement (R&D). Il prend en charge les EMAPE et les carrières qui constituent un sous-secteur permettant aux populations locales de sortir de la trappe de la pauvreté, de contribuer à leur autosuffisance alimentaire et au développement socio-économique local.

Cet axe vise également une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement et de la biodiversité, de la réhabilitation des sites exploités ainsi que la prise en charge des problématiques sociales liées à l'après-mine.

### 3.2.5 Structure programmatique de la politique minière

La mise en œuvre des trois (3) axes ci-haut cités se fera à travers trois (3) programmes dont l'un est constitué de trois (3) sous-programmes:

**Tableau 2 : Structure programmatique de la Politique Minière Nationale**

| AXES                                                                                            | PROGRAMMES                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AXE 1: AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR MINIER</b>                                  | <b>P1</b> : Programme « Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale »                          |
| <b>AXE 2 : DEVELOPPEMENT DU POTENTIEL MINIER</b>                                                | <b>P2</b> : Programme « Développement de l'infrastructure géologique et Promotion minière »              |
| <b>AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DES VALEURS MINIERES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> | <b>P3</b> : Programme « Diversification, Intégration et Gestion Durable de l'environnement »             |
|                                                                                                 | <b>SP3.1</b> : Sous-programme « Diversification de la production minière et des partenaires »            |
|                                                                                                 | <b>SP3.2</b> : Sous-programme « Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale » |
|                                                                                                 | <b>SP3.3</b> : Sous-programme « Protection de l'environnement et gestion de l'après-mine »               |

## **IV. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MINIERE NATIONALE**

La présente Stratégie est élaborée pour rendre opérationnelle la Politique Minière Nationale 2020-2035 sur la période 2020-2029. Elle présente les contenus des programmes identifiés à travers un plan d'actions détaillé, un schéma de financement, des réformes nécessaires et un mécanisme de mise en œuvre. Après la période 2020-2024, un bilan à mi-parcours sera réalisé et la stratégie sera révisée pour la période 2025-2029. Un bilan de mise en œuvre sera fait à l'issue du plan d'actions décennal. Il sera suivi par l'élaboration d'un nouveau plan d'actions évalué tous les cinq ans jusqu'en 2035.

### **4.1 PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL**

Le plan d'actions pluriannuel est articulé autour de trois axes déclinés en trois (3) programmes contenant des actions majeures. Ces actions seront mises en œuvre à travers plusieurs activités détaillées ci-dessous.

#### **4.1.1 PROGRAMME 1 : Pilotage et gestion de la politique minière nationale**

Ce programme a pour objectif d'assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes de la Politique Minière Nationale.

Il comprend les actions suivantes :

- **Action 1 : Renforcement du cadre institutionnel**

Cette action vise à doter le secteur minier de structures et de ressources lui permettant de prendre en charge les exigences de la Politique Minière Nationale. Elle se fera à travers le renforcement des capacités organisationnelles et des ressources du secteur.

Pour réaliser cette action, les activités suivantes sont prévues :

- Renforcer les capacités du ministère et de ses structures déconcentrées ;
- Renforcer les effectifs des structures déconcentrées ;
- Mettre en place et équiper un comité de veille stratégique du secteur minier (prospective, analyse des marchés, sécurité, catastrophes, etc.);
- Renforcer les capacités du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM);
- Appuyer le CRGM dans le processus d'homologation de son laboratoire d'analyses ;
- Renforcer les capacités des structures de formation (l'Ecole des Mines de l'AïR (EMAIR), l'Ecole des Mines de l'Industrie et de la Géologie (EMIG), les Départements de Géologie des Universités);
- Rendre opérationnel le site web du Ministère ;
- Mettre en place un système d'information intégré.

- **Action 2 : Renforcement du cadre législatif et réglementaire**

Cette action vise à assurer un encadrement juridique de l'activité minière en cohérence avec la Politique Minière Nationale, les autres politiques sectorielles nationales, sous-régionales, régionales et internationales .

Les activités prévues au titre de cette action sont :

- Réviser le code minier et ses textes d'application ;
- Réviser les textes législatifs et réglementaires sur les EDII ;

- Réviser les textes législatifs et réglementaires sur les substances explosives et les produits chimiques (cyanure, mercure, ...);
- Vulgariser les textes législatifs et réglementaires du secteur minier et des EDII.

- **Action 3 : Financement des outils de développement minier**

Cette action vise à mettre en place des mécanismes de financement pérenne des outils de promotion du développement minier.

L'action sera réalisée à travers les activités ci-après :

- Mettre en place un Fonds de Développement Minier pour financer de façon pérenne, entre autres, les travaux d'infrastructures géologiques de base;
- Organiser une table ronde pour compléter le financement du plan d'actions.

- **Action 4 : Planification et suivi-évaluation**

Cette action vise à préparer les conditions idoines de mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.

Elle sera réalisée à travers les activités suivantes :

- Vulgariser le document de la politique minière nationale ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique minière nationale.

#### **4.1.2 PROGRAMME 2 : Développement de l'infrastructure géologique et promotion minière**

L'objectif de ce programme est d'« améliorer les connaissances du potentiel minéral du pays » à travers l'accroissement du :

- taux de couverture en cartographie géologique (au 1/200 000ème) de 12.86% en 2020 à 37% en 2029 ;
- taux de couverture en levé géochimique systématique qui est de 6% en 2020 à 15% en 2029 ;
- taux de couverture en levé géophysique de 20% en 2020 à 31% en 2029 et ;
- la promotion et le développement des gîtes des substances à fortes valeurs marchandes (lithium, Terres rares, cobalt, Coltan, etc.).

Il comprend les actions suivantes :

- **Action 5 : Développement de l'infrastructure géologique de base**

Cette action concourt à découvrir de nouveaux indices et gisements et à reconstituer les réserves des gisements exploités il y a cinquante (50) ans et dont certains sont en voie d'épuisement. Par conséquent, la base des données géo-scientifiques qui demeure insignifiante et obsolète sera améliorée.

Elle sera réalisée à travers les activités suivantes :

- Réaliser des travaux de cartographie géologique et de prospection minière systématique;
- Réaliser des levés de géophysique aéroportée et au sol ;
- Compiler les données géoscientifiques ;
- Créer une synergie entre les services géologiques du Ministère des Mines et les différentes Universités.

- **Action 6 : Promotion minière**

Cette action vise à assurer l'accroissement des investissements dans le secteur à travers la promotion du potentiel minier. Cette promotion minière se fera à travers les fora dédiés à l'attraction des investisseurs dans le secteur (niveaux international, continental, régional et national) et un cadre adéquat d'accueil des investisseurs. Les moyens utilisés sont des produits promotionnels comprenant la compilation des données géoscientifiques, les indices, les anomalies, les prospectes et les gisements éventuels. Les activités prévues à cet effet sont :

- Elaborer et mettre à jour continuellement un package/kit de promotion minière ;
- Participer chaque année aux fora internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux ;
- Organiser un forum minier international au Niger tous les trois (3) ans ;
- Moderniser le cadastre minier.

#### **4.1.3 PROGRAMME 3 : Diversification, intégration et gestion durable de l'environnement**

Il est subdivisé en trois (3) sous-programmes :

- sous-programme « Diversification de la production minière et des partenaires » ;
- sous-programme « Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale » et
- sous-programme « Protection de l'environnement et gestion de l'après-mine ».
- **Sous-programme 3.1 : Diversification de la production minière et des partenaires**
- L'objectif de ce sous-programme est de promouvoir la mise en valeur de nouvelles ressources minérales et de diversifier les partenaires afin de favoriser le développement de l'exploitation minière industrielle et artisanale, des carrières et des EDII.

A l'horizon 2029, il est attendu la mise en exploitation des gisements suivants :

- Dans l'uranium :
  - Imouraren/Orano, Madaouéla/GoviEx, Azélik/Somina, Dazi/Global Atomic
- Dans l'or
  - Tafassasset/Somita et Bouli/Gold Mayonnat
- Dans le charbon
  - Salkadamna/CMEN,
- Dans les phosphates
  - Anneker et Gawé/Sofia

Le Sous-programme 3.1 comprend les actions suivantes :

- **Action 7 : Renforcement du partenariat dans le secteur**

Il s'agit ici de renforcer la coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral, afin de signer des accords de partenariat gagnant-gagnant dans le secteur minier.

Cette action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre des programmes conjoints avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- Négocier des accords de partenariats gagnant-gagnant avec les investisseurs.

- **Action 8 : Renforcement des capacités des exploitants des EMAPE et des carrières artisanales**

Cette action vise l'encadrement des EMAPE et des carrières artisanales, à travers leur organisation en coopératives ou GIE, le renforcement de leurs capacités de gestion, la promotion d'équipements plus performants et adaptés, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne qui favorisera la transformation de certaines exploitations artisanales en exploitations semi-industrielles ou industrielles.

L'action sera réalisée à travers les activités ci-après :

- Définir des zones dédiées à l'exploitation artisanale (or, sels, gypse, cassitérite, etc) ;
- Encadrer les exploitants miniers artisanaux.

- ❖ **Sous-programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale**

Ce Sous-programme a pour objectif d'améliorer l'intégration du secteur minier à l'économie nationale en optimisant la valeur retenue du secteur.

Il comprend les actions suivantes :

- **Action 9 : Développement des filières**

Cette action permettra de promouvoir la transformation sur place de certains produits miniers, par les privés nationaux et étrangers, leur consommation dans le pays et à terme leur exportation. Ceci contribuera au développement du secteur privé national, permettant ainsi l'accroissement de la valeur retenue du secteur minier.

Cette action sera réalisée à travers les activités suivantes :

- Développer la filière « Pierres précieuses et semi-précieuses (Topaze, Aquamarine, Améthyste, Tourmaline, etc.) » ;
- Développer la filière « Minéraux de développement » : bentonite, calcaires, gypse, matériaux de construction, phosphates, sels, sable, etc » ;

- **Action 10 : Développement Local**

Le développement local concerne l'offre d'emplois aux nationaux par les projets miniers et la fourniture de biens et services par les entreprises nationales à ces derniers. Il contribue aussi à l'accroissement de la valeur retenue du secteur minier. Cette action a pour but de formaliser la contribution des sociétés minières au développement communautaire et d'accroître les retombées des activités minières pour les collectivités locales qui les abritent.

Cette action sera réalisée à travers les activités ci-après :

- Elaborer un cadre législatif et réglementaire sur le contenu local ;
- Renforcer les capacités des fournisseurs nationaux de biens et services au secteur minier;
- Développer le partenariat (Joint-Venture) entre les sociétés nationales et les sociétés étrangères ;
- Mettre en place un mécanisme de financement des PME sous-traitantes du secteur minier;
- créer un **Fonds de Développement Communautaire** financé par l'Etat et les sociétés minières de recherche et d'exploitation;

- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la gestion du Fonds de Développement Communautaire ;
- Réaliser des infrastructures socio-économiques.

❖ **Sous-programme 3.3 : Protection de l'environnement et gestion de l'après-mine**

Ce sous-programme a pour objet d'une part, de renforcer la protection de l'environnement à travers la mise à niveau de la réglementation, la promotion de bonnes pratiques et le contrôle de l'application des Normes et, d'autre part, de prendre en charge les questions environnementale, sociale, économique et sécuritaire des sites miniers après fermeture de leur exploitation.

Il comprend les actions suivantes :

• **Action 11 : Renforcement de la protection de l'environnement**

Cette action vise à réviser le cadre de gestion de l'environnement minier afin d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs des exploitations minières, des carrières et des EDII.

Pour les EMAPE, une attention particulière sera accordée à l'élimination de l'usage du mercure, au contrôle de l'usage des explosifs et des autres produits chimiques dangereux.

Quant aux mines industrielles, il sera tenu compte de la mise à niveau du cadre juridique aux normes internationales et aux bonnes pratiques dans l'industrie minière.

Pour ce faire, les activités suivantes sont prévues :

- Réaliser des ateliers-écoles dans les zones des EMAPE ;
- Elaborer des guides pour l'évaluation environnementale, la fermeture et la réhabilitation des sites miniers ;
- Créer une unité pour les analyses environnementales au niveau du laboratoire du CRGM;
- Renforcer le dispositif de contrôle de l'application des normes environnementales ;
- Mettre en place un mécanisme de financement transparent pour les compensations, la réinstallation, etc.;
- Réhabiliter les sites abandonnés dans les zones des EMAPE et des carrières ;
- Elaborer et mettre en œuvre pour les sites des EMAPE et les carrières, un plan QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) incluant un plan de communication ;
- Elaborer une stratégie d'élimination de l'usage du mercure dans les EMAPE.

Cette action vise à mettre en place **un fonds pour la réhabilitation de l'environnement** (sites miniers industriels et artisanaux ) ainsi que les mécanismes de gestion et de suivi de sa mise en œuvre.

Elle comporte les activités suivantes :

- Mettre en place un fonds de réhabilitation des sites miniers industriels et artisanaux ;
- Mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre effective de la réhabilitation ;
- Elaborer un mécanisme de monitoring environnemental des sites fermés.

| Tableau n° 3 : Plan d’Actions Programme 1                           |                                         |                                                                                       |                       |                                |                             |                                     |     |       |                                           | Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur minier |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Programme 1 : Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale |                                         |                                                                                       |                       |                                |                             |                                     |     |       |                                           |                                                                      |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Produits                                                            | Actions                                 | Activités                                                                             | Structure Responsable | Structures impliquées          | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher (millions f cfa) | Répartition annuelle du coût total (millions cfa)                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                                                     |                                         |                                                                                       |                       |                                |                             | Etat                                | PTF | Total |                                           |                                                                      | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 |
|                                                                     | 1. Renforcement du cadre institutionnel | 1.1 Renforcer les capacités du ministère des mines et de ses structures déconcentrées | MM                    | MM, EMAIR, CRGM, PTF           | 11 219                      | 25,3                                | 0   | 25,3  | 11 193,7                                  | 500                                                                  | 1 250 | 1 500 | 1 500 | 1000  | 1 030 | 1 061 | 1093  | 1 126 | 1 159 |
|                                                                     |                                         | 1.2 Renforcer les effectifs des structures déconcentrées                              | MM                    | MM, EMAIR, CRGM, PTF, MFP ; MF | 535                         | 0                                   | 0   | 0     | 535                                       | 12                                                                   | 20    | 30    | 35    | 42    | 59    | 66    | 77    | 90    | 104   |
|                                                                     |                                         | 1.3 Mettre en place et équiper un comité de veille stratégique du secteur minier      | MM                    | MM, PTF                        | 200                         | 0                                   | 0   | 0     | 200                                       | 0                                                                    | 200   | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
|                                                                     |                                         | 1.4 Renforcer les capacités du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)       | CRGM                  | MM, CRGM, PTF                  | 618                         | 0                                   | 0   | 0     | 618                                       | 0                                                                    | 100   | 100   | 100   | 0     | 0     | 0     | 103   | 106   | 109   |

Tableau n° 3 : Plan d'Actions Programme 1

Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur minier

## Programme 1 : Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale

| Produits                                                           | Actions                                                | Activités                                                                                                       | Structure Responsable | Structures impliquées          | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher (millions f cfa) | Répartition annuelle du coût total (millions cfa) |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                                                                    |                                                        |                                                                                                                 |                       |                                |                             | Etat                                | PTF | Total |                                           | 2 020                                             | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 | 2 029 |
| Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale sont assurés | 1. Renforcement du cadre institutionnel (Suite et fin) | 1.5 Appuyer le CRGM dans le processus d'homologation du laboratoire d'analyses                                  | MM                    | MM, CRGM, PTF                  | 150                         | 0                                   | 0   | 0     | 150                                       | 0                                                 | 50    | 100   | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
|                                                                    |                                                        | 1.6 Renforcer les capacités des structures de formation (EMAIR, EMIG, Départements de Géologie des Universités) | EMAIR, EMIG, UAM/ Ny  | MM, PTF                        | 1 232,5                     | 60,75                               | 0   | 60,75 | 1 171,75                                  | 121,5                                             | 300   | 200   |       | 0     | 0     | 301   | 310   | 0     | 0     |
|                                                                    |                                                        | 1.7 Rendre opérationnel le site web du Ministère                                                                | MM                    | MM, PTF,                       | 18                          | 0                                   | 0   | 0     | 18                                        | 0                                                 | 2     | 2     | 2     | 2     | 2     | 2     | 2     | 2     | 2     |
|                                                                    |                                                        | 1.8 Mettre en place un système d'information intégré                                                            | MM                    | MM, EMAIR, CRGM, SOPAMINE, PTF | 502                         | 0                                   | 0   | 0     | 502                                       | 0                                                 | 200   | 50    | 0     | 0     | 0     | 201   | 51    | 0     | 0     |

Tableau n° 3 : Plan d'Actions Programme 1

Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur minier

## Programme 1 : Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale

| Produits                                                           | Actions                                              | Activités                                                                                                                            | Structure Responsable | Structures impliquées          | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher (millions f cfa) | Répartition annuelle du coût total (millions cfa) |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                                                                    |                                                      |                                                                                                                                      |                       |                                |                             | Etat                                | PTF | Total |                                           | 2 020                                             | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 | 2 029 |
| Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale sont assurés | 2. Renforcement du cadre législatif et réglementaire | 2.1 Réviser le code minier et ses textes d'application                                                                               | MM                    | MM, MF, M. En, AN, PTF         | 610                         |                                     | 300 | 300   | 310                                       | 300                                               | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 310   | 0     | 0     | 0     |
|                                                                    |                                                      | 2.2 Réviser les textes législatifs et réglementaires sur les EDII                                                                    | MM                    | MM, MF, M. En, PTF             | 160                         | 0,5                                 | 0   | 0,5   | 159,5                                     | 50                                                | 20    | 0     | 0     | 0     | 60    | 30    | 0     | 0     | 0     |
|                                                                    |                                                      | 2.3 Réviser les textes législatifs et réglementaires sur les substances explosives et les produits chimiques (cyanure, mercure, ...) | MM                    | MM, M. Int, M. Déf, M. EN, PTF | 320                         | 0                                   | 0   | 0     | 320                                       | 50                                                | 100   | 0     | 0     | 0     | 60    | 110   | 0     | 0     | 0     |
|                                                                    |                                                      | 2.4 Vulgariser les textes législatifs et réglementaires du secteur minier et des EDII                                                | MM                    | MM, AN, OSC, CT                | 120                         | 0                                   | 0   | 0     | 120                                       | 0                                                 | 20    | 20    | 10    | 0     |       | 30    | 30    | 10    | 0     |
|                                                                    | 3. Financement des outils de développement minier    | 3.1 Mettre en place un Fonds de Développement Minier pour                                                                            | MM                    | PM, MM, MF, PTF                | 70                          | 0                                   | 0   | 0     | 70                                        | 0                                                 | 70    | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |

| Tableau n° 3 : Plan d’Actions Programme 1                           |                                        |                                                                               |                       |                       |                             |                                     |     |       |                                           | Axe stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur minier |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Programme 1 : Pilotage et gestion de la Politique Minière Nationale |                                        |                                                                               |                       |                       |                             |                                     |     |       |                                           |                                                                      |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Produits                                                            | Actions                                | Activités                                                                     | Structure Responsable | Structures impliquées | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher (millions f cfa) | Répartition annuelle du coût total (millions cfa)                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                                                     |                                        |                                                                               |                       |                       |                             | Etat                                | PTF | Total |                                           |                                                                      | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 |
|                                                                     |                                        | financer de façon pérenne les travaux d’infrastructures géologiques de base   |                       |                       |                             |                                     |     |       |                                           |                                                                      |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                                                     | 4. Planification et Suivi - Evaluation | 4.1 Organiser une table ronde pour compléter le financement du plan d’actions | MM                    | MM, MF, MP, MC Int,   | 100                         | 0                                   | 0   | 0     | 100                                       | 0                                                                    | 100   | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
|                                                                     |                                        | 4.2 Vulgariser le document de la politique minière nationale                  | MM                    | MM, AN, OSC, CT, PTF  | 60                          | 0                                   | 0   | 0     | 60                                        | 0                                                                    | 20    | 40    | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     |
|                                                                     |                                        | 4.3 Suivre et évaluer la mise en œuvre de la politique minière nationale      | MM                    | PM, MM, MP, MF        | 290                         | 0,45                                | 0   | 0,45  | 289,55                                    | 10                                                                   | 10    | 10    | 10    | 100   | 10    | 10    | 10    | 10    | 110   |
| Total Programme 1                                                   |                                        |                                                                               |                       |                       | 16 204,5                    | 87                                  | 300 | 361,7 | 15 842,8                                  | 1 043,5                                                              | 2 462 | 2 052 | 1 657 | 1 144 | 1 221 | 2 121 | 1 676 | 1 344 | 1 484 |

Tableau n° 4 : Plan d'Actions Programme 2

| Axe stratégique 2 : Développement du potentiel minier |                                                         |                                                                                                                             |                       |                         |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Programme 2 : Recherche géologique et minière         |                                                         |                                                                                                                             |                       |                         |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Produits                                              | Actions                                                 | Activités                                                                                                                   | Structure Responsable | Structures impliquées   | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                                       |                                                         |                                                                                                                             |                       |                         |                             | Etat                                | PTF | Total |                          |                                    | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 |
| La connaissance du potentiel minéral est accrue       | 5. Développement de l'infrastructure géologique de base | 5.1 Réaliser les travaux de cartographie géologique, de prospection minière systématique et de contrôle d'indices ponctuels | MM                    | MM, CRGM , PTF,         | 18550                       | 18550                               | 0   | 18550 | 0                        | 510                                | 510   | 2510  | 2510  | 2510  | 2000  | 2000  | 2000  | 2000  | 2000  |
|                                                       |                                                         | 5.2 Réaliser des levés de géophysique aéroportée et au sol                                                                  | MM                    | MM, CRGM, PTF,          | 10 000                      | 5 000                               | 0   | 5 000 | 5 000                    | 0                                  | 5 000 | 0     | 0     | 0     | 0     | 5 000 | 0     | 0     | 0     |
|                                                       |                                                         | 5.3 Compiler les données géo scientifiques.                                                                                 | MM                    | MM, CRGM, PTF           | 135                         | 110                                 | 0   | 110   | 25                       | 50                                 | 50    | 10    | 0     | 0     | 5     | 5     | 5     | 5     | 5     |
|                                                       |                                                         | 5.4 Créer une synergie entre les services géologiques du Ministère des Mines et les Universités du Niger                    | MM MES/RI,            | CRGM, DGéo, Universités | 400                         | 0                                   | 0   | 0     | 400                      | 0                                  | 50    | 50    | 50    | 25    | 50    | 50    | 50    | 50    | 25    |

| Axe stratégique 2 : Développement du potentiel minier |                      |                                                                                                                                       |                       |                                       |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|-------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Programme 2 : Recherche géologique et minière         |                      |                                                                                                                                       |                       |                                       |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Produits                                              | Actions              | Activités                                                                                                                             | Structure Responsable | Structures impliquées                 | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                                       |                      |                                                                                                                                       |                       |                                       |                             | Etat                                | PTF | Total |                          |                                    | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 |
|                                                       | 6. Promotion minière | 6.1 Elaborer et mettre à jour un package/kit de promotion minière                                                                     | MM                    | MM, CRGM, SOPAMIN et PTF              | 425                         | 0                                   | 28  | 28    | 397                      | 0                                  | 100   | 100   | 75    | 25    | 25    | 25    | 25    | 25    | 25    |
|                                                       |                      | 6.2 Participer chaque année aux fora internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux                                           | MM                    | MM, CRGM                              | 2 000                       | 0                                   | 0   | 0     | 2 000                    | 200                                | 200   | 200   | 200   | 200   | 200   | 200   | 200   | 200   | 200   |
|                                                       |                      | 6.3 Moderniser le Cadastre minier                                                                                                     | MM                    |                                       | 590                         | 0                                   | 0   | 0     | 590                      | 0                                  | 280   | 160   | 20    | 10    | 80    | 10    | 10    | 10    | 10    |
|                                                       |                      | 6.4 Organiser un forum minier international au Niger tous les trois (3) ans indépendamment de ceux organisés par l’UEMOA et la CEDEAO | MM                    | MM, CRGM, SOPAMIN , Sociétés Minières | 1 500                       | 0                                   | 0   | 0     | 1 500                    | 0                                  | 0     | 0     | 500   | 0     | 0     | 500   | 0     | 0     | 500   |
| Total Programme 2                                     |                      |                                                                                                                                       |                       |                                       | 33 600                      | 19160                               | 28  | 19188 | 14412                    | 760                                | 6 190 | 3030  | 3 355 | 2 770 | 2 360 | 7790  | 2 290 | 2 290 | 2 765 |

**\*Partenariat Public-Privé : Financement et réalisation de la Recherche par une société privée rémunérée en contre partie sous la forme**

Tableau n° 5 : Plan d'Actions Programme 3

| Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l’environnement |                                                         |                                                                                                           |                       |                                                                                                            |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| Programme 3 : Diversstfication, Intégration et Gestion durable de l’Environnement                    |                                                         |                                                                                                           |                       |                                                                                                            |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
| Sous-Programme 3.1 : Diversification de la production minérale et des partenaires                    |                                                         |                                                                                                           |                       |                                                                                                            |                             |                                     |     |       |                          |                                    |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
| Produits                                                                                             | Actions                                                 | Activités                                                                                                 | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                      | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
|                                                                                                      |                                                         |                                                                                                           |                       |                                                                                                            |                             | Etat                                | PTF | Total |                          |                                    | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| La secteur minier est diversifié                                                                     | 7. Renforcement du partenariat dans le secteur          | 7.1 Élaborer et mettre en œuvre des programmes conjoints avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux | MM                    | MM, Ministère en charge de la coopération internationale, Ministère en charge de l’Economie et de Finances | 1 307                       |                                     |     | 0     | 1 307                    | 121                                | 125   | 128   | 130   | 131   | 128   | 130  | 134  | 138  | 142  |
|                                                                                                      |                                                         | 7.2 Négocier des accords de partenariats gagnant-gagnant avec les investisseurs                           | MM                    | MM, Ministère en charge de la coopération internationales, PPP, Ministère en charge des Finances           | 111                         |                                     |     | 0     | 111                      | 4                                  | 7     | 9     | 9     | 9     | 10    | 12   | 15   | 18   | 18   |
|                                                                                                      | 8. Renforcement des capacités des exploitants des EMAPE | 8.1 Définir des zones dédiées à l’exploitation artisanale (or, sels, gypse,                               | MM                    | SOPAMIN, MM, Ministère en charge des Affaires Domaniales et Foncières,                                     | 70                          |                                     |     | 0     | 70                       | 0                                  | 40    | 30    | 0     | 0     | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.1 : Diversification de la production minérale et des partenaires

| Produits                 | Actions          | Activités                                       | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                   | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |        |        | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
|--------------------------|------------------|-------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------|--------|--------------------------|------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
|                          |                  |                                                 |                       |                                                                                         |                             | Etat                                | PTF    | Total  |                          |                                    | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|                          | et des carrières | cassitérite, etc)                               |                       | Ministère en charge des Collectivités Territoriales, Ministère en charge de l'Intérieur |                             |                                     |        |        |                          |                                    |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
|                          |                  | 8.2 Encadrer les exploitants miniers artisanaux | MM                    | SOPAMIN, MM, Ministère en charge de l'Environnement, PTF, EMIG                          | 11 000                      |                                     | 10 000 | 10 000 | 1 000                    | 1 000                              | 3 000 | 3 000 | 1 500 | 1 500 | 500   | 200  | 100  | 100  | 100  |
| Total Sous Programme 3.1 |                  |                                                 |                       |                                                                                         | 12 488                      | 0                                   | 10 000 | 10 000 | 2 488                    | 1 125                              | 3 172 | 3 167 | 1 639 | 1 640 | 638   | 342  | 249  | 256  | 260  |

Tableau n° 6 : Plan d'Actions Programme 3 (Suite)

| Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement |                                      |                                                                                                                                         |                       |                                                                                                          |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|
| Programme 3 : Diversstfication, Intégration et Gestion durable de l'Environnement                    |                                      |                                                                                                                                         |                       |                                                                                                          |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
| Sous-Programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale          |                                      |                                                                                                                                         |                       |                                                                                                          |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
| Produits                                                                                             | Actions                              | Activités                                                                                                                               | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                    | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |       |      |      |      |      |
|                                                                                                      |                                      |                                                                                                                                         |                       |                                                                                                          |                             | Etat                                | PTF | Total |                          |                                                     | 2 020 | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| L'intég-<br>ration<br>du<br>secteur<br>minier à<br>l'écono<br>mie<br>national<br>e est<br>accrue     | 9. Développe<br>ment des<br>filières | 9.1<br>Développer la<br>filière<br>« Pierres<br>précieuses et<br>semi-<br>précieuses »                                                  | MM                    | MM,<br>CRGM,<br>Ministère en<br>charge du<br>Commerce,<br>Ministère en<br>charge des<br>Finances,<br>PTF | 1 300                       |                                     |     | 0     | 1 300                    | 0                                                   | 200   | 200   | 200   | 200   | 100   | 100  | 100  | 100  | 100  |
|                                                                                                      |                                      | 9.2<br>Développer la<br>filière<br>« Minéraux de<br>développement<br>» : bentonite,<br>calcaire,gypse,<br>matériaux de<br>construction, | MM                    | MM,<br>Ministère en<br>charge de<br>l'Industrie,<br>Ministère en<br>charge des<br>Infrastures,<br>PTF    | 2 000                       |                                     |     | 0     | 2 000                    | 0                                                   | 300   | 300   | 200   | 200   | 200   | 200  | 200  | 200  | 200  |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale

| Produits | Actions                       | Activités                                                                                        | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                    | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|----------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
|          |                               |                                                                                                  |                       |                                                                                          |                             | Etat                                | PTF | Total |                          | 2 020                                               | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|          |                               | phosphates, sels, sable, etc                                                                     |                       |                                                                                          |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|          |                               |                                                                                                  |                       |                                                                                          |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|          | <b>10.Développement local</b> | 10.1 Renforcer les capacités des fournisseurs nationaux de biens et services au secteur minier ; | MM                    | MM, Sociétés Minières, Structures de microfinances, Association des banquiers, Centre de | 1 000                       |                                     |     | 0     | 1 000                    | 0                                                   | 100   | 200   | 200   | 200   | 100  | 100  | 50   | 50   | -    |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale

| Produits | Actions | Activités                                                                                               | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                                             | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|----------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
|          |         |                                                                                                         |                       |                                                                                                                                   |                             | Etat                                | PTF | Total |                          | 2 020                                               | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|          |         |                                                                                                         |                       | Promotion des investissements, Chambre de Commerce                                                                                |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|          |         | 10.2 Développer le partenariat (Joint-Venture) entre les sociétés nationales et les sociétés étrangères | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Industrie, Ministère en charge des PME, Centre de Promotion des investissements, Chambre de Commerce | 950                         |                                     |     | 0     | 950                      | 0                                                   | 100   | 200   | 200   | 100   | 100  | 100  | 50   | 50   | 50   |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale

| Produits | Actions | Activités                                                                                  | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                                                                 | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|----------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
|          |         |                                                                                            |                       |                                                                                                                                                       |                             | Etat                                | PTF | Total |                          | 2 020                                               | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|          |         | 10.3 Mettre en place un mécanisme de financement des PME sous-traitantes du secteur minier | MM                    | MM, Ministère en charge des PME, Structures de microfinances, Association des banquiers, Centre de Promotion des investissements, Chambre de Commerce | 1 050                       |                                     |     | 0     | 1 050                    | 0                                                   | 100   | 200   | 200   | 200   | 100  | 100  | 50   | 50   | 50   |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale

| Produits | Actions | Activités                                                                                                                  | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                            | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|----------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
|          |         |                                                                                                                            |                       |                                                                                                                  |                             | Etat                                | PTF | Total |                          | 2 020                                               | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|          |         | 10.4 Créer un Fonds de Développement Communautaire financé par l'Etat et les sociétés minières (Recherche et Exploitation) | MM                    | MM, Ministère en charge des collectivités, Ministère en charge du Développement communautaire, Société Minières, | 200                         | 0                                   | 0   | 0     | 200                      | 0                                                   | 100   | 100   | 0     | 0     | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|          |         | 10.5 Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de la gestion du Fonds de Développement Communautaire               | MM                    | MM, Ministère en charge des collectivités, Ministère en charge du Développement communautaire, Société Minières, | 70                          | 0                                   | 0   | 0     | 70                       | 0                                                   | 0     | 0     | 10    | 10    | 10   | 10   | 10   | 10   | 10   |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.2 : Renforcement de l'intégration du secteur minier à l'économie nationale

| Produits                 | Actions | Activités | Structure Responsable | Structures impliquées | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
|--------------------------|---------|-----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|
|                          |         |           |                       |                       |                             | Etat                                | PTF | Total |                          | 2 020                                               | 2 021 | 2 022 | 2 023 | 2 024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|                          |         |           |                       |                       |                             |                                     |     |       |                          |                                                     |       |       |       |       |      |      |      |      |      |
| Total Sous Programme 3.2 |         |           |                       |                       | 6570                        | 0                                   | 0   | 0     | 6570                     | 0                                                   | 900   | 1200  | 1010  | 910   | 610  | 610  | 460  | 460  | 410  |

Tableau n° 7 : Plan d'Actions Programme 3 (fin)

| Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement |                                                          |                                                                                                                 |                       |                                                                                                                 |                             |                                      |     |       |                           |                                                     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-----|-------|---------------------------|-----------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Programme 3 : Diversstfication, Intégration et Gestion durable de l'Environnement                    |                                                          |                                                                                                                 |                       |                                                                                                                 |                             |                                      |     |       |                           |                                                     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Sous-Programme 3.3 : Protection de l'Environnement et Gestion de l'après-mine                        |                                                          |                                                                                                                 |                       |                                                                                                                 |                             |                                      |     |       |                           |                                                     |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Produits                                                                                             | Actions                                                  | Activités                                                                                                       | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                           | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f csfa) |     |       | Financeme nt à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|                                                                                                      |                                                          |                                                                                                                 |                       |                                                                                                                 |                             | Etat                                 | PTF | Total |                           |                                                     | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| L'Environne ment est mieux protégé les impacts de l'aprè mines sont mieux maitrisés                  | 11. Renforce- ment de la protection de l'Environ- nement | 11.1 Créer une unité pour les analyses environnement ales au niveau du laboratoire du CRGM                      | MM                    | MM, CRGM, PTF                                                                                                   | 200                         | 0                                    | 0   | 0     | 200                       | 0                                                   | 0    | 100  | 100  | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|                                                                                                      |                                                          | 11,2 Elaborer des guides pour l'evaluation environnnentale, la fermeture et la réhabilitation des sites miniers | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Environnem ent, Sociétés détentrices de carrière, Ministère en charge des Finances | 84                          | 0                                    | 84  | 84    | 0                         | 0                                                   | 84   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.3 : Protection de l'Environnement et Gestion de l'après-mine

| Produits | Actions | Activités                                                                                                                  | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                          | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f csfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|----------|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|          |         |                                                                                                                            |                       |                                                                                                                |                             | Etat                                 | PTF | Total |                          | 2020                                                | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|          |         | 11.2 Réhabiliter les sites abandonnés des EMAPE et des carrières                                                           | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Environnement, Sociétés détentrices de carrière, Ministère en charge des Finances | 5500                        | 0                                    | 0   | 0     | 5500                     | 0                                                   | 500  | 1000 | 1000 | 500  | 500  | 500  | 500  | 500  | 500  |
|          |         | 11.3 Élaborer et mettre en œuvre pour les sites des EMAPE et les carrières, un plan QHSE incluant un plan de communication | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de la Santé                                    | 150                         | 0                                    | 0   | 0     | 150                      | 0                                                   | 50   | 25   | 25   | 25   | 25   | 0    | 0    | 0    | 0    |

## Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement

## Programme 3 : Diversification, Intégration et Gestion durable de l'Environnement

## Sous-Programme 3.3 : Protection de l'Environnement et Gestion de l'après-mine

| Produits | Actions | Activités                                                                                                                 | Structure Responsable | Structures impliquées                                                                                  | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f csfa) |     |       | Financement à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
|----------|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|-----|-------|--------------------------|-----------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
|          |         |                                                                                                                           |                       |                                                                                                        |                             | Etat                                 | PTF | Total |                          | 2020                                                | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|          |         | 11.4 Suivre les travaux de réhabilitation des sites miniers                                                               | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge de la Santé, PTF                       | 250                         | 0                                    | 0   | 0     | 250                      | 0                                                   | 50   | 25   | 25   | 25   | 25   | 25   | 25   | 25   | 25   |
|          |         | 11.5 Mettre en place un fonds de réhabilitation des sites miniers industriels et des EMAPES financé par les exploitants   | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge des Finances, Sociétés Minières        | 10                          | 0                                    | 0   | 0     | 10                       | 0                                                   | 10   | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    |
|          |         | 11.6 suivre la mise en œuvre des plans de reconversion des travailleurs vers d'autres activités économiques afin d'éviter | MM                    | MM, Ministère en charge de l'Emploi et du Travail, Ministère en charge de la Formation professionnelle | 250                         | 0                                    | 0   | 0     | 250                      | 10                                                  | 30   | 30   | 30   | 25   | 25   | 25   | 25   | 25   | 25   |

| Axe stratégique 3 : Développement de la chaîne des valeurs minières et protection de l'environnement |         |                                   |                       |                                  |                             |                                      |        |        |                           |                                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------|--------|--------|---------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Programme 3 : Diversstfication, Intégration et Gestion durable de l'Environnement                    |         |                                   |                       |                                  |                             |                                      |        |        |                           |                                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Sous-Programme 3.3 : Protection de l'Environnement et Gestion de l'après-mine                        |         |                                   |                       |                                  |                             |                                      |        |        |                           |                                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Produits                                                                                             | Actions | Activités                         | Structure Responsable | Structures impliquées            | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f csfa) |        |        | Financeme nt à rechercher | Répartition annuelle du coût total (millions f cfa) |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
|                                                                                                      |         |                                   |                       |                                  |                             | Etat                                 | PTF    | Total  |                           |                                                     | 2020  | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  | 2026  | 2027  | 2028  |
|                                                                                                      |         | l'augmentation du taux de chômage |                       | e et technique, Société Minières |                             |                                      |        |        |                           |                                                     |       |       |       |       |       |       |       |       |       |
| Total Sous Programme 3.3                                                                             |         |                                   |                       |                                  | 6 444                       | 0                                    | 84     | 84     | 6360                      | 10                                                  | 724   | 1 180 | 1 180 | 575   | 575   | 550   | 550   | 550   | 550   |
| Total Programm 3                                                                                     |         |                                   |                       |                                  | 25 502                      | 0                                    | 10 084 | 10 084 | 15 418                    | 1 135                                               | 4 796 | 5547  | 3829  | 3 125 | 1 823 | 1 502 | 1 259 | 1 266 | 1 220 |

**Tableau № 8 : Récapitulatif des trois (3) Programmes du Plan d'Action**

| Les programmes du plan d'action de la Politique Minière Nationale | Coût total (millions f cfa) | Financement acquis (millions f cfa) |        |          | Financement à recherche r (millions f cfa) | Répartition annuelle du coût total (millions cfa) |        |        |       |       |       |        |       |       |       |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------|----------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
|                                                                   |                             | Etat                                | PTF    | Total    |                                            | 2 020                                             | 2 021  | 2 022  | 2 023 | 2 024 | 2 025 | 2 026  | 2 027 | 2 028 | 2 029 |
| Total Programme 1                                                 | 16 204,5                    | 87                                  | 300    | 361,7    | 15 842,8                                   | 1 043,5                                           | 2 462  | 2 052  | 1 657 | 1 144 | 1 221 | 2 121  | 1 676 | 1 344 | 1 484 |
| Total Programme 2                                                 | 33 600                      | 19 160                              | 28     | 19 188   | 14 412                                     | 760                                               | 6 190  | 3 030  | 3 355 | 2 770 | 2 360 | 7 790  | 2 290 | 2 290 | 2 765 |
| Total Sous Programme 3.1                                          | 12 488                      | 0                                   | 10 000 | 10 000   | 2 488                                      | 1 125                                             | 3 172  | 3 167  | 1 639 | 1 640 | 638   | 342    | 249   | 256   | 260   |
| Total Sous Programme 3.2                                          | 6570                        | 0                                   | 0      | 0        | 6570                                       | 0                                                 | 900    | 1200   | 1010  | 910   | 610   | 610    | 460   | 460   | 410   |
| Total Sous Programme 3.3                                          | 6 444                       | 0                                   | 84     | 84       | 6360                                       | 10                                                | 724    | 1 180  | 1 180 | 575   | 575   | 550    | 550   | 550   | 550   |
| Total Programme 3                                                 | 25 502                      | 0                                   | 10 084 | 10 084   | 15 418                                     | 1 135                                             | 4 796  | 5 547  | 3 829 | 3 125 | 1 823 | 1 502  | 1 259 | 1 266 | 1 220 |
| Coût total du Plan d'action de la Politique Minière Nationale     | 75 306,5                    | 19 247                              | 10 412 | 29 633,7 | 45 672,8                                   | 2 938,5                                           | 13 448 | 10 629 | 8 841 | 7 039 | 5 404 | 11 413 | 5 225 | 4 900 | 5 469 |

#### 4.2. SCHEMA DE FINANCEMENT

Le coût total du Plan d'Actions décennal 2020-2029 est estimé à un montant de **75,3065 milliards de FCFA**, dont un acquis de **29,6337 milliards de FCFA** reparté comme suit :

- **19, 247 milliards de FCFA** Etat
- **10,412 milliards de FCFA** (Banque Mondiale/Projet PRACC/Projet, GOLD, BAD/PACEGEF);
- Pour mémoire, coopération bilatérale (accords avec Turquie, Chine, Nigéria, Maroc, Iran, ...)

Vu l'importance du montant à rechercher pour boucler le financement du Plan d'action décennal (**45, 6728 milliards de FCFA**, soit **60,64 %** du coût total), l'Etat du Niger devra s'engager i) à mettre en place avec diligence le Fonds de Développement Minier, avec une dotation financière à la hauteur de ses objectifs et ii) à redynamiser la coopération multilatérale et bilatérale dans le domaine géologique et minier et ce, en inscrivant le secteur minier parmi les secteurs prioritaires.

#### 4.3. REFORMES NECESSAIRES

Les réformes nécessaires à la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale, sont entre autres :

revision du regime fiscal

Il convient de noter que le faible engouement des investisseurs pour la destination Niger dans le secteur minier, trouve son explication dans certains facteurs parmi lesquels le régime fiscal peu incitatif comparativement à certains pays aux avantages comparatifs similaires de la sous-région, tel que ressortie dans l'étude sur l'attractivité du secteur minier nigérien réalisée par l'université australienne de Queensland en 2017.

Les principaux leviers sur lesquels on peut agir dans le régime fiscal demeurent la redevance minière, l'Impôt sur le BIC et l'IRVM. En outre, il est souhaitable de proposer un taux de redevance minière par catégorie de substances minérales.

##### 4.3.1 Mise en place d'un fonds de developpement minier

Au regard de la faiblesse de l'infrastructure géologique de base, l'insuffisance de données géoscientifiques et le faible financement de la recherche par le budget national, il convient que la révision du code minier prévoit la création d'un **Fonds de Développement Minier** avec ses sources d'alimentation, afin de remédier à cette situation, en application de l'article 2.6 alinéa 1.e du Document de PDRM de la CEDEAO (2012).

##### 4.3.2 Mise en place d'un fonds de developpement communautaire

A l'image des réformes intervenues ces dernières années dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal etc..) et en application de l'article 2.6 alinéa 1f du Document de PDRM de la CEDEAO (2012), il convient d'instituer un **Fonds de Développement Communautaire** alimenté par les sociétés d'exploitation minière à hauteur d'au moins 0,5% de leur chiffre d'affaire hors taxes et les sociétés de recherche à 0,2% de leurs budgets triennaux.

Ce fonds dédié exclusivement aux collectivités locales abritant les opérations minières et donc directement impactées par celles-ci, viendra en appoint aux 15% des recettes minières rétrocédées par l'Etat.

##### 4.3.3 Mise en place d'un mécanisme de fermeture des mines et des sites d'emapé et des carrieres

Pour les mines industrielles, nonobstant le principe de pollueur-payeur, force est de constater qu'à ce jour, aucune provision financière n'existe pour la réhabilitation, la fermeture des mines et la gestion de l'après-mine.

Pour pallier cette insuffisance, la loi minière doit consacrer un système de garantie, dont les règles de gestion seront définies par voie réglementaire, en application de l'article 2.6 alinéa 1.d du Document de PDRM de la CEDEAO (2012).

En ce qui concerne les EMAPES et les carrières, au regard de la faiblesse des capacités financières des exploitants, il convient de prévoir la création d'un **fonds de restauration et de fermeture des sites de ces exploitations** dont les modalités de gestion seront fixées par voie réglementaire.

#### **4.3.4 Charte pour une gestion équitable des revenus miniers**

Les ressources minières ne sont pas renouvelables. Leur exploitation se traduit au fil du temps, par un épuisement progressif du patrimoine minier et une dégradation de l'environnement. D'où l'importance de veiller à l'équité intergénérationnelle, en s'assurant que l'exploitation minière courante soit durable en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Pour ce faire, à défaut de pouvoir transposer le mécanisme de fonds pour les générations futures propres aux pays pétroliers tels que la Norvège et le Qatar, il convient pour le Niger d'élaborer et adopter une **Charte pour une Gestion Équitable des Revenus Miniers**. Cette Charte aura pour but de garantir qu'une part substantielle des revenus miniers soit dédiée aux investissements structurants susceptibles d'avoir un impact positif sur le cadre de vie des générations futures.

#### **4.4. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION**

##### **4.4.1 Organe de coordination**

La Coordination de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale est assurée par un **Comité de Pilotage (CP)**. Ce dernier impulse sa mise en œuvre et fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre au fur et à mesure les réalisations et l'atteinte des résultats de la Politique, mais également donne des orientations et mesures à prendre pour garantir l'atteinte des résultats planifiés. A cet effet, le Ministère des Mines devra assurer, à travers le CP, un leadership fort et continu qui est une des conditions clés de succès de la mise en œuvre de la politique minière.

##### **4.4.2 Dispositif de mise en œuvre**

###### **• Instruments de mise en œuvre**

Pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la Politique Minière Nationale, les principaux instruments de mise en œuvre sont : (i) le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ; (ii) le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère des Mines ; (iii) les Projets Annuels de Performance (PAP) et les Rapports Annuels de Performance (RAP) ; (iv) les projets et programmes du PIE et (v) les projets et programmes financés par les PTF.

###### **• Acteurs de mise en œuvre**

###### **○ Ministères et institutions**

Le Ministère en charge des mines joue un rôle central dans la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale, à travers l'organisation de la concertation des différents acteurs autour des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre. Il joue un rôle de leadership dans la mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la Politique.

Le Ministère en charge des mines, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés par les activités minières, veille au respect des normes en matière de fiscalité et douanes, de santé et sécurité au travail, des droits humains, du genre, de protection de

l'environnement, de transport des substances dangereuses en provenance ou à destination des sites miniers et pétroliers, etc..

○ **Collectivités territoriales**

Le rôle des collectivités territoriales est de veiller à la prise en compte des orientations de la Politique Minière Nationale, dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Régionaux et Communaux. Elles assurent également l'animation des cadres de concertation locaux, avec les différents acteurs et participent au processus de suivi-évaluation au niveau local.

○ **Secteur privé**

Le secteur privé joue un rôle prépondérant dans la recherche géologique et minière, la production, la transformation, la commercialisation des substances minérales et la création d'emplois. Il participe aux cadres de concertation et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.

○ **Chambre des Mines du Niger**

L'Etat doit encourager le processus de mise en place de la Chambre des Mines du Niger qui deviendrait rapidement l'interlocuteur idéal pour soutenir la stratégie de mise en œuvre du plan d'actions et des réformes nécessaires. Cet organe devrait faciliter le traitement de certaines questions majeures telles que la protection de l'Environnement, le développement communautaire et local, le développement de l'infrastructure géologique par la mutualisation des efforts des secteurs public et privé.

○ **Organisations de la Société Civile**

Les Organisations de la Société Civile (OSC) intervenant dans le secteur minier, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique minière, au financement des projets et programmes, aux cadres de concertation et au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.

○ **Partenaires Techniques et Financiers**

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) participent aux travaux des organes du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Politique Minière Nationale. Ils jouent un rôle important dans l'appui technique et le financement de sa mise en œuvre.

○ **Diaspora**

La diaspora est un acteur important à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale, notamment à travers le transfert des compétences, la sensibilisation, la promotion et le financement d'initiatives entrepreneuriales dans le secteur.

#### **4.4.3 Dispositif de suivi-évaluation**

Le dispositif de suivi-évaluation a pour objet de fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de

solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des populations.

- **Suivi**

Tout au long du processus, il sera procédé à des collectes systématiques d'informations pour apprécier la mise en œuvre de la politique minière nationale au regard des résultats attendus.

Le suivi sera effectué sur la base des rapports trimestriels et annuels. Les rapports trimestriels seront établis pour suivre l'état d'avancement et permettre de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Les rapports annuels permettront de rendre compte du bilan de mise en œuvre des programmes.

- **Évaluation à mi-parcours**

A la cinquième année de mise en œuvre, une évaluation à mi-parcours de la Politique Minière Nationale est prévue pour apprécier. i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus ; ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts ; et iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre.

- **Évaluation finale**

A la dixième année de mise en œuvre, une évaluation finale de la politique interviendra pour apprécier. i) le degré d'atteinte des objectifs-cibles et des résultats obtenus ; ii) le niveau de satisfaction des groupes-cibles par rapport aux effets et impacts ; et iii) les leçons apprises et les recommandations à prendre en compte par les décideurs et les acteurs chargés de la mise en œuvre.

## **4.5 ANALYSE ET GESTION DES RISQUES**

### **4.5.1 Identification des risques**

La réussite de la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale dépend de la réalisation d'un certain nombre de conditions qui peuvent être entravées par la survenance de certains risques.

Aussi, le Ministère en charge des Mines en synergie avec les autres acteurs, s'emploiera à développer une capacité d'anticipation pour une mitigation de ces risques dont principalement:

- l'instabilité politique;
- l'insécurité ;
- les crises financières internationales ;
- la fluctuation des prix des substances minières sur le marché international ;
- les catastrophes naturelles ;
- la concurrence sous régionale et internationale ;
- les flux financiers illégaux ;

- la fraude dans la commercialisation des produits d'exploitations artisanales et les trafics transfrontaliers.

#### **4.5.2 Evaluation des risques**

- **Instabilité politique**

L'instabilité politique peut compromettre la mise en œuvre de la politique minière nationale à travers la remise en cause des contrats miniers, le gel des accords et programmes de coopération, la baisse des IDE (Investissements Directs à l'Etranger) dans le secteur, etc..

- **Insécurité**

L'insécurité constatée dans certaines localités du pays, surtout dans les zones hôtes des activités minières, a contribué à freiner les investissements dans le secteur, voire occasionné en partie, l'arrêt de certains projets miniers.

Les litiges ou conflits dans le secteur minier peuvent survenir entre les différents acteurs : propriétaires terriens, sociétés minières, exploitants artisanaux, Etat, OSC et populations locales. Ils peuvent avoir pour origine le droit sur la propriété des ressources minérales, les impacts environnementaux et sociaux, le manque d'équité dans la répartition des revenus miniers, les contrats mal négociés, les mesures de compensation et de réinstallation non adaptées, etc..

- **Crises financières internationales**

Les crises financières internationales impactent négativement le financement du secteur minier. Par exemple, la crise financière internationale de 2008, a eu pour conséquence, une réduction drastique des flux financiers en direction de l'industrie minière au niveau international, entraînant du coup la réduction des IDE dans les activités minières. C'est pourquoi, ces crises constituent un risque majeur pour la mise en œuvre de la politique minière nationale.

- **Fluctuation des prix des substances minérales sur le marché international**

Le développement du secteur minier dépend fortement des cours mondiaux des substances minérales.

La production minière du Niger étant quasiment monominérale, basée sur la production de l'uranium, le secteur minier a subi les contrecoups de la fluctuation des cours de ce métal. Ainsi, la crise du début des années 1980 a entraîné la restructuration de la filière uranium, avec comme conséquence une réduction des effectifs des sociétés minières et une chute drastique des recettes de l'État. Cependant, le super cycle d'appréciation exceptionnelle des cours des métaux (2004-2012), a entraîné des afflux massifs d'investissements dans la recherche minière au Niger, ainsi que le démarrage des projets uranifères d'Azelik et d'Imouraren.

- **Catastrophes naturelles**

Les inondations, les tremblements de terres, les cyclones, etc, peuvent avoir des répercussions sur les activités minières. C'est le cas en 2011, avec la catastrophe de Fukushima qui a entraîné au niveau mondial une baisse significative des cours de l'uranium. Au Niger, cette catastrophe a provoqué le report de la mise en production du grand gisement d'Uranium

de Imouraren, l'arrêt de la mine d'Azélik, le retard dans la mise en exploitation du gisement de Madaouéla, ainsi que l'arrêt de plusieurs projets de recherche et d'exploitation minière.

- **Concurrence sous régionale et internationale**

Au niveau régional ou international, les pays s'adonnent fréquemment à des révisions des textes législatifs et réglementaires pour offrir aux investisseurs des cadres d'investissements plus attractifs et compétitifs. Dans ce contexte, le Niger peut être défavorisé du fait de la lenteur dans la révision des textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur minier, dans le traitement des demandes des titres miniers, le manque de transparence, la corruption, etc..

- **Flux financiers illicites**

Selon le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le blanchiment de l'argent est estimé à 1 600 milliards de dollars US dans le monde en 2009, soit 2,7 % du PIB mondial. Il existe un risque que ces flux financiers illégaux financent l'industrie minière ou d'autres activités connexes.

- **Fraude dans la commercialisation des produits d'exploitations artisanales et les trafics transfrontaliers**

En ce qui concerne la commercialisation des produits issus de l'exploitation minière artisanale et le commerce transfrontalier, ils échappent au contrôle de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Au même titre que les flux financiers illégaux, les revenus issus de ces activités peuvent alimenter des réseaux mafieux ou terroristes.

#### **4.6 MITIGATION DES RISQUES**

La production minière actuelle du Niger étant essentiellement basée sur l'uranium, il conviendrait de développer des actions pour faire face à cette situation notamment par la diversification de la production minérale et le développement des EMAPE et des carrières.

**Tableau n°9 : Risques et mesures de mitigation**

| Références | Risques                                                                                             |  | Mesures de mitigation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | L'instabilité politique                                                                             |  | Consolider les institutions démocratiques et promouvoir la bonne gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2          | Le manque de financement des activités                                                              |  | Diligenter la mise en place du Fond de Développement Minier et redynamiser la coopération bi et multi-latérale dans le domaine des mines et de la géologie                                                                                                                                                                                                            |
| 3          | La fluctuation des prix des substances minières sur le marché international                         |  | Mettre en place un cadre de veille stratégique en vue d'atténuer les conséquences des fluctuations des prix.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 4          | L'insécurité                                                                                        |  | Installer des bases de FDS légères dans les provinces minières adossées aux camps militaires les plus proches ;<br>Mener des réflexions avec les acteurs concernés sur la question de sécurisation des activités minières ;<br>Définir un mécanisme de sécurisation des sites miniers en liaison avec les Ministères de la Défense Nationale et celui de l'Intérieur. |
| 5          | La crise financière au niveau international                                                         |  | Mettre en place un cadre de veille stratégique en vue de faire face à la crise.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 6          | Les catastrophes naturelles                                                                         |  | Mettre en place un cadre de veille stratégique afin d'amoindrir leurs conséquences néfastes.                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 7          | La concurrence sous régionale et internationale                                                     |  | Harmoniser nos textes avec les textes communautaires ;<br>Développer les infrastructures (route, énergie télécommunication ...) ;<br>Améliorer l'accueil des investisseurs.                                                                                                                                                                                           |
| 8          | Flux financiers illicites,                                                                          |  | Renforcer les capacités de la CENTIF, de l'ITIE NIGER et de la HALCIA ;                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 9          | fraude dans la commercialisation des produits d'exploitations artisanales, trafics transfrontaliers |  | Mettre en place une brigade de répression de la fraude dédiée au contrôle de l'exportation des produits issus des EMAPE.                                                                                                                                                                                                                                              |
| 10         | Conflits économiques, sociaux, armés                                                                |  | Impliquer toutes les parties prenantes dans la prise des décisions ;<br>Développer le contenu local ;<br>Respecter le devoir de diligence.                                                                                                                                                                                                                            |

**ANNEXES :**

**Annexe 1 : Textes législatifs**

- La Constitution du 25 novembre 2010 ;
- L'Ordonnance N°93-16 du 02 mars 1993 portant Loi Minière, complétée par l'Ordonnance N°99-48 du 05 novembre 1999 et modifiée par la Loi N°2006-26 du 09 août 2006 ;
- La Loi N°2008-30 du 03 juillet 2008, accordant des avantages dérogatoires pour les investissements des grands projets miniers ;
- La Loi N°2014-08 du 16 avril 2014 portant modification de l'article 95 de la Loi Minière relative à la rétrocession de 15% des revenus miniers aux communes pour l'étendre aux collectivités territoriales concernées par les exploitations minières ;
- La Loi N°2017-69 du 31 octobre 2017 portant ratification de l'ordonnance N°2017-03 du 30 juin 2017, portant modification de l'Ordonnance N°93-16 du 02 mars 1993 portant Loi Minière. Cette ordonnance introduit les autorisations d'exploitation semi-mécanisées, ainsi que les autorisations d'exploitation de haldes, de terrils et de résidus de mines et carrières ;
- La Loi N°066-033 du 24 mai 1966 sur les établissements classés (EDII), complétée par les ordonnances N°76-21 et 79-45/PCMS du 31 juillet 1976 et du 27 décembre 1979 ;
- La Loi N°2006-17 du 21 juin 2006 portant sûreté et sécurité nucléaire et protection contre les rayonnements ionisants ;
- La Loi N°2006-18 du 21 Juin modifiant la loi N°98-011 du 7 mai 1998 portant création d'un EPA dénommé Centre National de Radioprotection –CNRP ;
- L'ordonnance N°92-054 du 10 novembre 1992 relative au contrôle des titres et au poinçonnage des bijoux et objets d'art en or et en argent ;
- L'Ordonnance N°93-13 du 12 mars 1993 instituant le code d'hygiène publique ;
- L'Ordonnance N°89-24 du 8 décembre 1989 portant prohibition de l'importation des déchets industriels et nucléaires toxiques ;
- L'Ordonnance N°97-01 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impacts sur l'environnement ;
- L'ordonnance N°96-039 du 29 juin 1996 instituant le code du travail ;
- La loi N°98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi Cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- La loi N°2018-28 du 14 mai 2018 portant principes fondamentaux d'évaluation environnementale au Niger ;
- La loi N°2018-48 du 12 juillet 2018 modifiant l'ordonnance n°93-16 du 02 mars 1993 portant Loi Minière ;
- La loi N°2018-21 du 27 avril 2018, portant sûreté, sécurité et utilisation pacifique de l'énergie atomique ;
- La loi N°2016-45 du 06 décembre 2016, portant création, missions, attributions, organisation et fonctionnement d'une Autorité de Régulation et de Sûreté Nucléaires (ARSN).

**Annexe 2 : Textes réglementaires**

- Décret N°76-129/PCMS/MMH du 31 Juillet 1976 portant application de la loi n°66-033 ;
- Décret N°2001-265/PRN/MME du 03 décembre 2001 portant adoption de la Déclaration de Politique Minière ;
- Décret N°2006-265/PRN du 18 août 2006 fixant les modalités d'application de la Loi Minière ;
- Décret N°2013-580/PRN/MM du 27/12/2013 modifiant et complétant le Décret N°2006-265/PRN du 18 août 2006 qui comble le vide juridique de la période charnière entre l'expiration d'une convention et la signature d'une convention renégociée ;
- Décret N°2017-628/PRN/MM du 20 juillet 2017 modifiant et complétant le Décret N°2006-265/PRN/MME du 18 août 2006 fixant les modalités d'application de la Loi Minière : ce décret précise le rôle de SOPAMIN dans l'encadrement des EMAPE, ainsi que les frais, droits et taxes superficiaires applicables aux ASM et AHTR ;
- Le décret N°2006-265/PRN du 18 août 2006 fixant les modalités d'application de la loi minière à laquelle est annexée la Convention Minière Type (CMT) ;
- Le décret N°2017-628/PRN du 20 juillet 2017 modifiant et complétant le décret n°2006-265/PRN du 18 août 2006, fixant les modalités d'application de la loi minière 2006 ayant abrogé le décret N°2013-580/PRN/MM/DI du 27 décembre 2013 ;
- Décret N°70-98 MTP/T/M/U du 27 mars 1970 relatif au transport par voie terrestre et à la manutention des matières dangereuses ou infectes ;
- Décret N°76-129/PCMS/MMH du 31 juillet 1976 pris en application des articles 5 et 8 de la loi N°66-033 du 24 mai 1966 ;
- Décret N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000, portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux ;
- Décret N°2000-398/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000, déterminant les activités, travaux et documents de planification assujettis aux études d'impacts sur l'environnement ;
- Le décret N°2018-191/PRN/ME/DD du 16 mars 2018, déterminant les modalités d'application de la loi N°2004-040 du 08 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- Le décret N°2018-745/PRN/ME/SU/DD du 19 octobre 2018, portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable ;
- Décret N°2019-085/PRN du 01 février 2019, portant modification du décret N°2013-490/PRN du 04 décembre 2013, portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité Nigérienne à l'Energie Atomique (HANEA) ;
- Arrêté N°03/MME/DM du 14 janvier 1994 définissant les modalités de surveillance et de contrôle par l'administration des sites d'orpaillage ;
- Arrêté N°70/MME/DM du 05 août 2004, définissant le code de bonne conduite sur les sites d'exploitations artisanales surveillés et contrôlés par l'administration ;
- Arrêté N°24/G/TI du 16 mai 2006 portant création, mission et composition d'un Observatoire Régional de Surveillance des Activités sur les Sites d'Orpaillage. (ORSASO) ;

- Arrêté N°216/MM/DGCM/DEMPEC du 07 décembre 2017 qui abroge l'arrêté N°46/MME/DEMPEC précise les modalités de calcul du Prix Payé au Producteur (PPP) ;
- Arrêté N°003/MME/DM du 8 janvier 2001 portant protection contre les rayonnements ionisants dans le secteur minier ;
- Arrêté N°014/MM/MI/MTP/T/U/MAECI du 01 novembre 1976 édictant les prescriptions générales auxquelles sont soumis les EDII rangés dans la 3<sup>ème</sup> classe ;
- Arrêté N°007/MMH du 21 février 1980 édictant les conditions particulières auxquelles sont soumis les dépôts de gaz combustibles liquéfiés de 3<sup>ème</sup> classe ;
- Arrêté N°008/MMH du 21 février 1980 édictant les prescriptions pour les garages, ateliers et stations-services ;
- Arrêté N°076/MME/DM du 12 septembre 1995, portant modalité de Liquidation et de Recouvrement de la Taxe d'Exploitation Artisanale en application de l'article 77 du Décret N°93-044/PM/MMEI/A du 12 mars 1993, fixant les modalités d'application de la loi minière ;
- Arrêté N°65/MME/DM du 26 Août 1999, fixant les règles de prévention des risques silicotiques dans les chantiers de recherches et d'exploitation minière, de carrières et de leurs dépendances ;
- Arrêté N°52/MME/DM du 12 juin 2001, Définissant les limites des paramètres Caractérisant la petite mine ;
- Arrêté N°88/MME/DM du 28 novembre 2001, Définissant le rapport trimestriel type d'exploitation minière artisanale ;
- Arrêté N°005/MME/DM du 19 février 1997 portant méthode des titres des bijoux et des objets en or et/ou en argent ;
- Arrêté N°70/MME/MC-P/SP du 24 juillet 2003, portant réglementation de la commercialisation des substances minières issues des exploitations minières artisanales;
- Arrêté N°48/MME/DEMPEC du 11 mai 2007, Fixant Assiette de la taxe d'exploitation artisanale (TEA) de l'or ;
- Arrêté N°139/MME/DEMPEC du 06 octobre 2010, édictant les prescriptions techniques pour les installations de traitement des rejets d'orpaillage par usage de produits chimiques en application de l'article 45 du décret N°2006-265/PRN/MME du 18 août 2006, fixant les modalités d'application de la loi minière ;
- Arrêté N°041/GR/AZ du 01 septembre 2014, portant création, missions et composition d'un Observatoire Régional de la Surveillance Administrative des Sites d'Orpaillage (ORSASO) ;
- Arrêté N°84/MM/SG/DGMC/DM du 08 mai 2019 fixant les règles de sécurité et d'hygiène auxquelles sont soumises les exploitations minières à ciel ouvert et les carrières ainsi que leurs dépendances ;
- Arrêté N°12/MMH du 17 novembre 1975 fixant les règles de sécurité et d'hygiène auxquelles sont soumises les exploitations de carrières et de mines souterraines autres que celles de combustibles minéraux solides et les mines d'hydrocarbures exploitées par sondages, ainsi que leurs dépendances ;

- Arrêté N°65/MME/DM du 26 août 1999 fixant les règles de prévention des risques silicotiques dans les chantiers de recherche et d'exploitation minières, de carrières et de leurs dépendances ;
- Arrêté N°99/MESU/DD/SG/BEEEI/DL du 05 août 2015 portant organisation et fonctionnement du Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impact (BEEEI) et déterminant les attributions de son directeur, qui remplace le décret 200-368 du 12 octobre 2000 ;
- Arrêté N°103/MME/DM du 07 décembre 1995 fixant le contenu des rapports trimestriels et annuels de recherches ;
- Arrêté N°0266/MSP/LCE du 07 décembre 2001, portant régime de déclaration, d'autorisation, d'inspection et de contrôle des pratiques mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants ;
- Arrêté N°083/MSP du 19 février 2009, portant création d'une équipe nationale d'intervention en cas d'urgence radiologique ;
- Plusieurs arrêtés dont l'arrêté N°2017-216 du 07 décembre 2017 précisant les conditions d'application du 3ème alinéa de l'article 85 (nouveau) de l'ordonnance N°2017-03 du 30 juin 2017.

**Annexe 3 : Budgets et coûts unitaires de projets similaires de cartographie géologique**

**\* PASMI-Sénégal , 9e FED : Cartographie géologique du Sénégal Oriental au 1/200.000 (2010)**

| Montant (Euros) | Montant (FCFA) | Superficie (km2) | Coût (FCFA/km2) |
|-----------------|----------------|------------------|-----------------|
| 3 000 000       | 2 000 000 000  | 35 000           | 57143           |

**\* PGSM-Mali, Banque Mondiale : Cartographie géologique Mali Ouest au 1/50.000 (2020) (104 feuilles) avec synthèse au 1/200 000( 7 feuille)**

| Montant (USD) | Montant (FCFA) | Superficie (km2) | Coût (FCFA/km2) |
|---------------|----------------|------------------|-----------------|
| 8 800 000     | 5 104 000 000  | 78 000           | 65436           |

|                                          | FCFA/km2 |
|------------------------------------------|----------|
| <b>Coût moyen au km2 (PASMI et PGSM)</b> | 61 289   |

**\* Surface à couvrir en cartographie géologique au 1/200 000 au Niger pour un budget de 5 594 000 000 FCFA**

*Soit en % de la superficie du pays*

|               |            |
|---------------|------------|
| <b>91 272</b> | <b>Km2</b> |
| <b>7</b>      | <b>%</b>   |

**Annexe 4 : Budget et coût unitaire d'un projet similaire de levé géophysique**

***\* PASMI-Sénégal , 9e FED : Levé géophysique aéroporté du Sénégal Oriental  
(35.000 km2 en Magnétisme et Radiométrie) -2009***

| Montant (Euros) | Montant (FCFA) | Superficie (km2) | Coût<br>(FCFA/km2) |
|-----------------|----------------|------------------|--------------------|
| 4 500 000       | 2 951 806500   | 35 000           | 84337              |

***\* Surface à couvrir au Niger par levé géophysique aéroporté Magnétisme et Radiométrie  
pour un budget de 11 750 000 000 FCFA***

***Soit en % de la superficie du pays***

|                |            |
|----------------|------------|
| <b>139 321</b> | <b>Km2</b> |
| <b>11</b>      | <b>%</b>   |